

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. JOSEPH ZAYED, président**  
**M. PIERRE RENAUD, le commissaire**  
**Mme JULIE FORGET, la commissaire**

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR L'ÉTAT DES LIEUX ET LA GESTION DES RÉSIDUS ULTIMES**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 7**

---

Séance tenue 31 mars 2021 à 14 h  
Visioconférence

## TABLE DES MATIÈRES

### SÉANCE L'APRÈS-MIDI DU 31 MARS 2021

MOT DU PRÉSIDENT ..... 1

### PÉRIODE DE QUESTIONS :

LA COMMISSION ..... 2

PAUSE

REPRISE

### PÉRIODE DE QUESTIONS :

LA COMMISSION ..... 47

MOT DE LA FIN ..... 76

### SÉANCE AJOURNÉE AU 31 MARS, 19 h

---

**SÉANCE DU 31 MARS 2021**  
**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI**  
**MOT DU PRÉSIDENT**

5 **LE PRÉSIDENT :**

10 Mesdames et messieurs, bon après-midi. Au nom de mes collègues, monsieur Pierre Renaud, à ma droite, et de madame Julie Forget, à distance, et en mon nom personnel, je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues à cette septième séance de l'audience publique sur l'État des lieux et la gestion des résidus ultimes.

15 Exceptionnellement, cette séance est de nature publique par sa webdiffusion sans toutefois permettre l'intervention du public. Cette séance a été rendue nécessaire pour que la commission d'enquête puisse bien comprendre les trois scénarios développés par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour estimer les besoins futurs en élimination des matières résiduelles pour l'année 2041.

20 En fait, pour cette année 2041, le ministère de l'Environnement arrive à un taux d'élimination, excluant le recouvrement, de 720 kilogrammes par habitant, pour le scénario pessimiste; à un taux de 520 kilogrammes par habitant pour le scénario réaliste; et à un taux de 460 kilogrammes par habitant pour le scénario optimiste. Aux internautes qui nous suivent, vous pouvez avoir toutes ces informations dans le rapport du ministère de l'Environnement coté PR4.1.0, à la page 96.

25 On sait, par ailleurs, que le taux d'élimination en 2019 était de 722 kilogrammes par habitant et que les objectifs du plan d'action 2019-2024 visent à atteindre 525 kilogrammes par habitant en 2023.

30 La commission espère obtenir les informations les plus complètes possibles, notamment sur l'impact observé et quantifié des programmes passés et actuels, tout comme sur ceux à venir, pour lui permettre de bien préparer les ateliers qui prendront essentiellement la forme d'échanges et de discussions sur des énoncés, sur des orientations ou encore sur des axes stratégiques. Ainsi, plus la commission aura à un bon portrait de la part du ministère de l'Environnement et de

35

RECYC-QUÉBEC, plus elle pourra en tenir compte et les intégrer dans sa démarche dans le cadre des ateliers.

Nous pourrions donc amorcer la présente séance en vous demandant, monsieur Trudel, de présenter l'approche utilisée par votre ministère pour l'élaboration des trois scénarios.

40

---

PÉRIODE DE QUESTIONS

---

45

**M. CLAUDE TRUDEL :**

Monsieur le président, je vais céder la parole à ma collègue Jenny Cliche qui a plus travaillé à ce niveau-là de l'élaboration des scénarios pour le Ministère.

50

**Mme JENNY CLICHE :**

Merci, Claude; bonjour, Monsieur le président. Donc pour les projections de 2041, le Ministère est plutôt allé avec... Ce qu'il faut garder en tête, c'est un ordre de grandeur. Ici, la volonté du Ministère était d'estimer le besoin total en élimination. Donc on parle autant des matières qui entrent à l'élimination que celles qui vont servir au recouvrement journalier et final.

55

Donc le besoin total, c'est un ordre de grandeur sur la période de 2041. Donc on parle ici, comme vous l'avez présenté en ouverture, une fourchette qui varie entre 6.1 millions de tonnes et 9.4 millions de tonnes, selon le scénario optimiste ou pessimiste.

60

Donc on parle ici, aujourd'hui, qu'on est à 8.8. Donc on se donne une fourchette tout de même conservatrice pour estimer les besoins d'élimination dans le futur. Donc si on doit baser la conclusion du BAPE sur les scénarios qu'on a établis, donc on avait quand même besoin de rester tout de même conservateur dans nos prévisions.

65

Donc il faut comprendre aussi que c'est une prévision 20 ans, et que les précisions sont plus précises dans les premières années, puisqu'on a déjà des plans et des stratégies d'établis pour les prochaines années, notamment la Stratégie de valorisation de la matière organique.

70 Donc toutes les tendances à la baisse qui ont été considérées dans les premières années sont plus précises. Puis dans les années futures, évidemment, on va avoir d'autres plans, d'autres programmes, mais puisqu'on ne les connaît pas à ce jour, ils n'ont pas été tenus compte dans les prévisions. Mais c'est d'ailleurs le but qu'on a mandaté le BAPE pour se donner un objectif à plus long terme quant à l'élimination des matières résiduelles.

75 Donc les prévisions repartent des données historiques établies entre 2015 et 2019. Donc il faut tenir compte ici qu'il y a eu une légère augmentation qui a été observée depuis 2015. Donc les prévisions 20 ans tiennent compte de cet historique un peu à la hausse.

80 Ensuite, dans les prévisions, on a deux grandes hypothèses, qui sous-tendent chacun... dans chacun des scénarios pessimiste, optimiste, réaliste. La première hypothèse, c'est la plus importante. On parle ici du détournement des matières organiques. Donc avec la Stratégie de valorisation de la matière organique, on s'est fixé des objectifs ambitieux de détournement.

85 Donc évidemment, la matière organique, on estime qu'elle représente environ 60 % des matières éliminées. Donc c'est le gisement auquel on va s'attaquer le plus férocement dans les prochaines années. Donc les scénarios prévoient une réduction de la matière organique en fonction des scénarios pessimiste et optimiste. Donc encore une fois, les efforts sont plus importants dans les 10 premières années des projections puisque la stratégie de valorisation est sur un horizon de 90 2030. Donc on parle ici d'une réduction davantage dans les 10 premières années, qui va être maintenue dans les 10 années suivantes. La première hypothèse.

95 La deuxième est une décroissance globale de toutes les autres matières, le 40 % qui n'est pas des matières organiques. Ici, on parle d'une tendance à la baisse pour tenir compte de toutes les mesures qui vont pouvoir voir le jour. On parle ici notamment de la désignation de produits sous REP, la hausse prévue des redevances qui va avoir un effet de réduction des matières. Le recouvrement aussi, une tendance, puisqu'on veut appliquer une certaine... une redevance partielle sur le recouvrement, donc il va y avoir une certaine décroissance, ou le développement des

100 débouchés qui vont aussi avoir des effets. Donc pour toutes ces autres matières là, il y a un taux global qui est appliqué de décroissance.

105 Il faut comprendre aussi que les scénarios établis par le Ministère, ce n'est pas basé sur une modélisation à plusieurs variables. C'est relativement complexe à évaluer l'évolution des matières résiduelles puisqu'il arrive toutes sortes d'événements qui ne sont pas prévus, notamment la croissance économique qui peut avoir une influence, les événements climatiques, ne serait-ce que des inondations une année qui font un pic d'élimination, ou une pandémie qui réduit l'activité économique ou qui transforme les habitudes de consommation des gens avec la livraison, ou une nouvelle technologie qui s'implante sur le marché.

110 Donc les prévisions du Ministère sont plutôt basées sur l'historique pour dessiner une tendance avec la croissance de la population, en prenant deux grandes hypothèses : la réduction de la matière organique et la décroissance des autres matières.

115 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. J'attendais la suite, mais je comprends que vous avez terminé, madame?

**Mme JENNY CLICHE :**

120 Si vous voulez que je continue, je peux expliquer chacun des scénarios, si vous voulez que j'entre dans chacun des scénarios.

**LE PRÉSIDENT :**

125 Peut-être auparavant, juste clarifier certaines informations que vous nous avez transmises. Si je vous ai bien compris, si nous considérons la fiabilité des prévisions sur la ligne du temps, ce que vous nous dites, au fond, c'est jusqu'en 2030, ça pourrait être considéré relativement fiable, en dépit de plusieurs facteurs de variabilité, comme les changements climatiques, comme les nouvelles technologies, et que, après les 10 premières années, donc de 2030 à 2040, vous avez fait une simple extrapolation qui ne repose sur rien de substantiel -- sans vouloir porter préjudice à votre  
130 démarche -- mais c'est ça que vous nous dites, au fond?

**Mme JENNY CLICHE :**

135 Ce que je dis, c'est que la matière organique, effectivement, dans les 10 premières années, étant donné la stratégie de la valorisation de la matière organique, donc l'objectif est quand même relié à l'objectif de la stratégie. Donc ça, c'est plus précis, oui, effectivement. Et puis il y a une décroissance globale qui est appliquée sur la période de 20 ans pour les autres matières. Donc ça, c'est considéré comme un tout pour embarquer toutes sortes de mesures.

140 Donc effectivement, la portion matière organique est plus précise dans les 10 premières années; la portion qui est liée aux autres matières, c'est une décroissance globale sur l'ensemble de la période 20 ans.

145 **LE PRÉSIDENT :**

Prenons le premier facteur important, la décroissance de la matière organique, mettez-la sur le fil du temps, qu'est-ce que vous voulez atteindre d'ici deux ans, trois ans, quatre ans, cinq ans, six ans?

150 **Mme JENNY CLICHE :**

155 OK, parfait. Je vous retourne à l'objectif qu'on s'est fixé dans la stratégie de valorisation de la matière organique, donc c'est de recycler ou valoriser 70 % de la matière d'ici 2030. Donc il y a un certain détournement progressif, d'ici 2030, qui a été appliqué dans les différents scénarios. Donc on y va avec une progression. Si je peux vous donner un exemple concret...

**LE PRÉSIDENT :**

160 Oui... Non non, attendez, attendez. Je veux juste qu'on vous suive. Donc vous dites 70 % jusqu'en 2030. De 2030 à 2040, qu'est-ce qui arrive, selon vos prévisions? Selon vos prévisions.

**Mme JENNY CLICHE :**

165 Selon le scénario réaliste, on va atteindre le plateau qui va être de 60 %, donc pas tout à fait l'objectif de la stratégie, qui est de 70 %. Dans le scénario réaliste, on atteint un plateau de 60 % en 2030, et puis un maintien par la suite jusqu'en 2040.

**LE PRÉSIDENT :**

170 Pourquoi?

**Mme JENNY CLICHE :**

175 Puisqu'il faut... dans le scénario réaliste, il faut quand même se baser sur l'expérience passée, notamment la collecte sélective. Ça fait déjà plus que 20 ans que la collecte sélective est en place, puis on peut voir que les taux de recyclage, que les matières qui sont envoyées aux fins de recyclage, elles stagnent autour de 52, 58, d'année en année. Donc malgré tous les efforts consentis, il faut demeurer réaliste dans nos prévisions, dans le sens qu'il y a un certain plateau qu'on va atteindre dans le détournement des matières. Les matières organiques, c'est une nouvelle révolution, tout comme était la collective sélective à une certaine époque. Donc on met en place les mesures incitatives, puis par la suite, on y va avec un maintien de ces efforts acquis.

**LE PRÉSIDENT :**

185 Mais, en fait, j'ai un peu de la difficulté à suivre. Le maintien des efforts, mais si les efforts n'ont pas donné les résultats escomptés, vous allez, je présume, accentuer ces efforts, développer de nouveaux programmes. Pourquoi statuer sur le fait que c'est comme s'il n'y avait rien d'autre qui allait se produire et donc on maintient le chiffre, le 60 %, jusqu'en 2040?

**Mme JENNY CLICHE :**

195 Certainement que... On ne peut pas présumer des programmes à venir. Certainement qu'il y en aura après la Stratégie. C'est sûr que comme je vous disais, les précisions sont plus définies pour les premières années, on la connaît la stratégie, donc les programmes à venir. Il y aura



certainement une stratégie 2.0 qui viendra après 2030, mais si on se base sur qu'est-ce qui est connu à ce jour, on peut dire qu'on atteindrait un certain plateau en 2030.

**LE PRÉSIDENT :**

200

Ça veut dire que, en fait, votre vision ne peut pas aller au-delà d'un horizon décennal, c'est ça, au fond? Et donc si c'était... si c'est le mandat vous avait été confié par le ministre, vous n'auriez pas pu répondre? Si les stratégies arrêtent, si les actions, les stratégies arrêtent en 2030, parce que vous dites, vous ne pouvez pas prévoir qu'est-ce qui peut arriver par la suite, donc au fond, vous n'auriez pas pu remplir le mandat du ministre, puisque le ministre demande d'aller jusqu'en 2040? Et ce qui est un peu surprenant aussi, c'est comment se fait-il, vous, comme organisme de front -- puis je poserai éventuellement la question à RECYC-QUÉBEC -- les organisations de front ne peuvent pas avoir une vision sur un horizon de 20 ans? Si vous, vous ne l'avez pas, qui va l'avoir?

205

**Mme JENNY CLICHE :**

210

Mais il faut aussi voir... Ça, c'est le scénario réaliste sur lequel on se penchait, mais il y a aussi le scénario optimiste qu'on a voulu aller au-delà de ces cibles-là. Effectivement, il y a tout de même une vision du Ministère qui va au-delà des objectifs de la Stratégie, donc c'est pour ça qu'on vous a présenté un scénario optimiste qui, lui, va jusqu'à 77 % de détournement de la matière organique.

215

**LE PRÉSIDENT :**

220

Oui. Placez votre pourcentage sur la ligne du temps puis dites-nous où ça se situe, année après année. Juste pour qu'on comprenne.

**Mme JENNY CLICHE :**

225

Année après année? Pour le scénario optimiste, on y va progressivement, encore une fois. Donc on peut y aller plus par tranche de cinq ans. Dans le scénario optimiste, évidemment, on y va plus agressivement par tranche de cinq ans. Donc on arrive déjà à 75 % de détournement en 2030, et puis on maintient et progresse tout de même jusqu'à 77 % jusqu'en 2041.

230 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais vous résumer, puis je demanderais à mon collègue, monsieur Renaud, de poursuivre. Ce que je retiens de votre présentation, c'est que vous avez utilisé deux paramètres ou deux facteurs qui revêtent une grande importance, soit la diminution des matières organiques et une  
235 décroissance générale des autres matières. Ce sont les deux paramètres clés. Et je retiens aussi l'idée que vos estimations sont fiables principalement pour les années 2020, 2030.

**Mme JENNY CLICHE :**

240 Effectivement, elles sont fiables pour 2020, 2030, mais ce sont une fourchette, un ordre de grandeur. C'est sûr qu'elles n'arriveront pas telles qu'elles ont été prévues exactement, là, c'est un ordre de grandeur.

**LE PRÉSIDENT :**

245 De toute façon...

**Mme JENNY CLICHE :**

250 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

255 De toute façon, plus on s'éloigne dans le temps, plus c'est impossible d'arriver à un seul chiffre et c'est souvent une fourchette, et n'importe quel modèle va vous donner également une fourchette. — Monsieur Renaud.

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

260 J'aurais une question pour monsieur Trudel, peut-être un petit peu en amont des prévisions. Mais c'est quoi le rôle du MELCC dans la planification des besoins en élimination? Est-ce que vous faites une planification des besoins sur 20 ans par région ou... en examinant... en faisant des prévisions, ou si simplement, c'est les MRC, c'est les municipalités, c'est les entreprises privées qui

265 font des demandes d'agrandissement ou de nouveaux LET puis que vous n'avez pas d'interventions,  
vous n'intervenez pas dans cette planification-là? J'aimerais ça comprendre le rôle, comment est-ce  
que vous utilisez des prévisions, si vous en faites des prévisions?

**M. CLAUDE TRUDEL :**

270 Oui, Monsieur le commissaire. Non, on n'en fait pas de prévisions. C'est vraiment, comme  
je vous ai expliqué un peu les rôles du Ministère, c'est élaborer les... il faut que s'assurer que  
l'élimination soit sécuritaire pour les personnes et pour l'environnement. Mais on ne fait pas de  
prévision au niveau de... C'est sûr qu'on fait des actions, on prend des actions, il y a différentes... il  
y a la Politique, il y a le plan d'action. On vise à réduire. L'objectif ultime, on le dit tout le temps, c'est  
275 d'avoir juste à éliminer des résidus ultimes à la fin. Puis c'est ça, le but premier, réduire la quantité  
éliminée.

On fait toutes sortes d'actions au ministère, mais on ne fait pas nécessairement de  
prévisions. Puis tout ça, c'est fait aussi dans l'élaboration. Il y a un grand rôle qui est confié aux  
280 municipalités qui sont responsables de la collecte puis de la gestion des matières résiduelles sur leur  
territoire. Je dirais, ce rôle-là est dédié aux MRC, ils peuvent se regrouper ensemble, ils peuvent  
faire... c'est les CMM aussi qui sont... les communautés métropolitaines qui sont responsables de  
ça. Excusez-moi si j'ai dit CMM, c'est plutôt les communautés métropolitaines que je voulais dire.  
Mais c'est eux qui sont responsables de la planification.

285 Et quand on reçoit des projets, c'est certain que si... pour avoir déjà assisté à plusieurs  
audiences ou avoir vu plusieurs projets d'agrandissement et d'établissement de lieu d'enfouissement  
sanitaire, c'est clair -- lieu d'enfouissement technique, je suis un peu fatigué, excusez-moi -- il y a  
tout le temps des projections. Il y a un important volet d'un projet, quand il est présenté au ministère,  
290 qui concerne la justification du projet. Il faut savoir vraiment : est-ce que c'est inutile d'autoriser un  
projet d'agrandissement ou d'implantation de lieux?

Ça fait que ça, c'est un important volet qui devient le rôle, à ce moment-là, du promoteur du  
projet. Si c'est un promoteur privé, il devra le démontrer, si c'est un promoteur municipal, il devrait  
295 faire la même chose aussi. Il devra démontrer, un privé, qu'il n'y a pas d'installations municipales  
dans le secteur, et cætera, il n'y pas d'autres lieux qui sont capables de recevoir ces déchets-là. Ça  
fait partie des éléments de justification.

300 Et les scénarios qu'on vous a présentés un petit peu sont un peu basés là-dessus, ce qu'on voit dans les études d'impact qui nous sont présentées pour les projets d'agrandissement et d'établissement de lieux. Scénarios pessimiste, réaliste, optimiste en fonction de ce qu'ils pensent que l'atteinte... quel niveau de réduction on va être capable d'atteindre dans le futur. C'est très difficile à prédire. Parce que comme ma collègue l'a dit, oui, on se base sur le passé, elle a bien fait un rappel que pendant une certaine période, là, de 2015 à 2019, il y a eu comme une augmentation. Puis il faut en tenir compte aussi de tout ça, là.

305 Puis dans le futur, c'est sûr qu'on a bien précisé que c'était les moyens qu'on avait mis en place qu'on est peut-être plus en mesure d'évaluer à peu près une meilleure précision sur ce qu'on s'attend d'avoir. Puis c'est pour ça qu'on a fait un scénario optimiste qui va au-delà de ça, au-delà des objectifs qu'on s'est donnés. Parce qu'on ne sait pas non plus quelle va être l'atteinte. Puis 310 Monsieur le président, tantôt, a mentionné justement qu'il y allait avoir d'autres actions. C'est certain que si on s'aperçoit que ça ne rencontre pas ça... Parce que la Politique est toujours là, c'est de réduire la quantité de déchets éliminés.

315 J'aimerais juste revenir un petit peu, là, sur ce qui a été dit jusqu'à maintenant, là. C'est un ordre de grandeur conservateur qu'on s'est donné. Ça donne une fourchette, oui, on a dit 6.1 à 9.4 millions de tonnes en 2041, mais peut-être que ça va être 5 puis je vais être bien content que c'est 5. Peut-être que ça va 4, on va être encore plus content si c'est 4, parce qu'on va avoir mis tous les efforts en amont. Mais ça prend la participation d'un paquet de monde, pas juste le ministère de l'Environnement; les citoyens, les municipalités, les commerces, les institutions, et cætera, et cætera.

320 Donc ce qu'on voulait démontrer, oui, on a mis un ordre de grandeur, c'est un ordre de grandeur conservateur qu'on a mentionné. Mais ça démontre qu'il va y avoir encore des besoins en 2041. Ils sont très difficiles à préciser avec un chiffre très précis, puis j'aimerais encore mieux que ce soit un chiffre plus bas. Mais même si on se retrouve avec 5 millions de tonnes de matières 325 résiduelles à éliminer, c'est quand même un important volume à gérer sur le territoire de l'ensemble du Québec.

330 On vous a fait part, dans notre présentation, qu'il y avait des problématiques qu'on avait observées de transport de déchets, de régions qui n'ont pas de lieu dans leur secteur, et cætera. On sait que ça cause des problématiques. On vous a fait part aussi de certaines limitations qu'il y avait pour le transfert des déchets à certains endroits. On sait que ça cause des problématiques, puis ce

335 qu'on aimerait, c'était un peu le but, je pense, du pourquoi de votre mandat, c'est de nous aider à développer des mesures qui permettraient d'améliorer, premièrement, je vais utiliser encore le terme « acceptabilité sociale », quoi que les gens de la santé l'ont mieux défini que moi, là, ce principe-là. Mais c'est un peu ça.

340 Puis on sait très bien aussi, parce que ma collègue l'a encore précisé, là, qu'au niveau de la collecte sélective, ce n'est jamais 100 %. Je l'ai mentionné l'autre jour dans ma présentation. On aimerait bien, c'est un gisement important, la matière organique, c'est 3.5 millions de tonnes. Si on a 100 % de détournement, on va être très heureux, là. L'objectif du Ministère, ce n'est pas de conserver des lieux d'élimination pour ces matières-là.

345 Puis ce qu'on voudrait savoir, c'est est-ce qu'une fois que le citoyen a fait son effort, mais qu'il ne l'a pas fait convenablement ou entièrement, que l'entreprise l'a fait, les camions vont quand même s'en aller vers le lieu d'enfouissement. Est-ce qu'il n'y a pas moyen, quand ils arrivent au lieu d'enfouissement, de... Il y a un citoyen, hier, qui en a parlé de ces méthodes-là, d'essayer de faire un tri supplémentaire à l'entrée des lieux d'enfouissement.

350 C'est des avenues, je pense qu'on voulait voir, puis le citoyen en a parlé hier. On aurait peut-être pu poser la question aux gens de la Communauté métropolitaine de Montréal et de Québec, pour savoir quelles étaient leurs avenues dans ce sens-là. C'est un peu vers ça qu'on vous a fait un portrait, là. Oui, c'est un ordre de grandeur, ce n'est pas un modèle avec 56 intégrales, là, qui nous a permis d'arriver avec cette valeur-là en bout de piste, mais on sait qu'on va avoir encore des besoins, puis on vous a fait -- je me répète, là -- mais on vous a fait certaines observations sur les problématiques qu'on a, puis on aimerait ça si on était capable d'améliorer ce volet-là, qu'on va devoir quand même éliminer les matières résiduelles. Ça fait que je vais m'arrêter là. Mais c'est sûr que le Ministère ne fait pas de scénario, et cætera, ce n'est pas dans son rôle.

360 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

365 Ça fait que, effectivement, là ce que vous me dites, c'est que vous n'êtes pas en mesure de dire quels vont être les besoins en élimination dans les prochaines années, ces besoins-là vont être signifiés par des projets qui vont vous être présentés, que ce soit de l'agrandissement, que ce soit des nouveaux sites, là. Vous ne faites... ce n'est pas une planification qui... ce n'est pas votre rôle de faire ça, c'est ça que je comprends, là, de...

**M. CLAUDE TRUDEL :**

On ne fait pas une planification de l'élimination, on fait une planification de ce qu'on peut toute faire en sorte pour réduire les quantités éliminées.

370

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Donc quand on parle d'une approche -- là je reprends des termes, là, que j'ai lus dans les documents, là -- l'approche régionale où il y a plusieurs petits sites d'élimination, par rapport à une approche plus centralisée où il y a des grands lieux d'élimination, vous n'avez pas de rôle à jouer dans... Ces choix-là vont se faire naturellement sans que vous interveniez, c'est ce que je comprends, là, vous n'intervenez pas dans cette planification-là?

375

**M. CLAUDE TRUDEL :**

Tout à fait.

380

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Donc il pourrait... Quand on dit : est-ce que le Ministère favorise une approche régionale ou l'approche avec des lieux d'enfouissement plus gros, ce n'est pas votre rôle?

385

**M. CLAUDE TRUDEL :**

Ce que je peux vous dire, c'est que dans le portrait de la situation qu'on vous a dressé, on sait qu'il y a des besoins sur l'ensemble du territoire québécois. Les besoins sont variables, les populations sont... il y a des populations faiblement peuplées dans certaines régions versus on sait bien que la grande région de Montréal, la Couronne Sud, la Couronne Nord, c'est la moitié de la population. Donc c'est la moitié des déchets qui sont générés au Québec, là. On peut faire la règle de trois, c'est assez simple.

390

395

Puis on sait très bien qu'il y a des besoins ailleurs, dans des plus petites communautés. Je vous ai dressé le portrait, à un moment donné, de 38 lieux d'enfouissement techniques en exploitation au Québec, mais de par contre peut-être 87 MRC et de 13 grandes villes, et cætera.

400 Donc on est au-dessus d'une centaine. Malgré le fait qu'on peut avoir peut-être une approche régionale pour ce qui est de la gestion, parce que c'est comme ça qu'on l'a élaboré, les plans de gestion de matières résiduelles, c'est en fonction des territoires, MRC, communautés métropolitaines, mais il n'y a rien qui empêche, pour profiter d'une certaine économie d'échelle, avoir un certain volume de déchets, qu'il y ait des regroupements à l'intérieur pour offrir les services.

405 Puis ça, ça ne veut pas juste dire pour l'élimination. Ça veut dire pour la valorisation aussi. Les centres de tri ou une technologie qui aurait besoin d'un certain volume de déchets, on espère qu'il va y avoir certains regroupements qui vont se faire pour favoriser l'implantation de ces installations-là dans des régions plus éloignées pour, encore fois, encourager la valorisation des matières résiduelles.

410 Mais ça, encore une fois, c'est par le rôle des MRC qu'ils ont des plans de gestion élaborés, et cætera. Je vais revenir sur le volet économique, les redevances qu'ils ont collectées. Le Ministère donne de l'argent aux municipalités pour rencontrer les objectifs de la Politique et des plans d'action, pour favoriser une réduction, puis pour justement implanter ces équipements-là.

415 Mais c'est pour ça que le concept régionalisation, moi, je le vois au niveau de la gestion, oui, mais après ça, pour profiter d'une certaine économie ou profiter d'une certaine technologie qui pourrait exister, mettons à Montréal, mais qui nécessiterait un certain volume en région, bien on espère qu'il va y avoir certains regroupements. Mais cette planification-là, ce n'est pas juste le Ministère qui la fait, c'est un rôle premier au niveau des MRC puis des communautés.

420 Puis il y a peut-être une autre personne, si vous voulez... je peux vous passer peut-être une autre personne, un de mes collègues, là, qui est ici aussi, qui pourrait compléter ma réponse, mais je vais vous laisser intervenir quand même avant.

425 **LE PRÉSIDENT :**

430 Avant de passer la parole à ma collègue, madame Forget, je vous avoue que c'est ça un peu qui, pour le moment, ne suffit pas comme information pour la commission. Vous y allez... En fait, depuis une semaine, là, vous y allez avec des approches, je dirais génériques, pour être à la mode de notre commission, donc des grands programmes. On veut faire ci, on veut faire ça, ça devrait donner ci, ça devrait ça. Mais dans le détail, qu'est-ce qu'un programme donnerait à telle année, qu'est-ce que... Si ça ne marche pas, qu'est-ce qu'on fait? Si ça marche, qu'est-ce qu'on fait?

435 Alors de telle sorte que nous arrivons avec des estimations, avec un pronostic pour lequel  
on a peu de prises. Vous voyez, même votre collègue, elle nous a indiqué tout à l'heure qu'au-delà  
de 2030, les données sont un peu poreuses. Et si on peut cibler davantage pour les prochaines deux  
heures devant nous, là, sur un peu la ligne du temps en fonction des programmes, auxquels vous  
faites référence d'ailleurs, vous et madame Langlois, depuis la semaine dernière, c'est ça que nous  
souhaiterions. Sinon c'est sûr qu'on pourrait l'avoir également par écrit.

440

Madame Forget.

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

445

Bonjour, tout le monde. Donc écoutez, moi, j'avais une question sur les données historiques  
que vous avez mentionnées avoir utilisées. Je voulais juste savoir si, évidemment, la commission  
doit elle-même contempler des scénarios aussi avec l'information qu'elle accumulera dans son  
mandat. Ça va être important d'avoir accès à ces données-là. Donc dans les hypothèses qui ont été  
prises, là, pour l'hypothèse 1 et l'hypothèse 2, donc les statistiques historiques que vous avez prises  
450 en compte et ses différentes variantes, là, pour qu'on ait accès à ces données-là aussi si on veut se  
projeter dans le futur plus lointain.

450

Ça, c'était un commentaire et une demande. Sinon, je vais aller dans le même cadre que  
monsieur Zayed. C'est que, en réalité, je vais vous les dire un peu en rafale. Moi, ce que j'avais en  
455 tête, ce que je pensais recevoir, là, durant les travaux, c'est le bilan de certaines choses, pour être  
capable de se projeter dans ces choses-là, mais dans le fond, de percoler un peu en subdivision.

455

Donc premièrement, le déploiement effectif du compost, ça, je pense que la spécialiste a  
expliqué, là, dans le fond, les pourcentages qu'elle donnait. Mais encore là, on est dans les  
460 approches volontaires. Donc, est-ce que vous avez considéré des approches contraignantes qui  
augmenteraient ce taux-là? Parce que là, les données qu'on a pour le recyclage sont aussi sur des  
bases volontaires.

460

Ensuite, il y a les effets du commerce en ligne. Évidemment, les effets de la pandémie, c'est  
465 peut-être plus temporaire, mais les effets du commerce en ligne ne sont pas négligeables. Les effets  
du télétravail aussi, qui était quand même une mouvance pré-pandémie. Le changement  
comportemental. Il y a plein de villes dans le monde qui se sont activées à avoir des *nudges* ou bien

465



470 des mesures fiscales rendant plus ambitieux, là, les mesures qu'ils souhaitent, ou qu'ils attendent, en tout cas, des citoyens et des ICI; les effets de l'écoconception; l'utilisation de matières recyclées; réduction à la source.

475 Et tout ça dans la vision volontaire et contraignante. Donc jusqu'où on peut aller. C'est des données qui seraient... Si vous avez des études ou si vous les avez déjà étudiées, qui seraient vraiment importantes pour la (inaudible), parce que c'est ça qui va faire qu'on peut développer des orientations ensemble.

480 Alors là, je vous les ai listés en rafale, je ne m'attends pas à une réponse comme ça, mais c'est un peu pour mettre la table, là, de la discussion qu'on souhaite avoir après-midi. Et aussi la fameuse question qu'on va vous envoyer par écrit, donc si on pouvait explorer ça ensemble. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

485 Je vais vous céder la parole, madame Langlois-Blouin, pour nous donner vos premières impressions par rapport à cet échange, ce premier échange.

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

490 Bien, merci, Monsieur le président. Je vous dirais que j'ai noté les derniers éléments mentionnés par la commissaire. Pour l'instant, recevoir votre question nous aiderait à cerner votre besoin et sur le format attendu, parce que vous parlez de ligne de temps. Nous, on fait référence, mes collègues au ministère et moi, à des démarches qui sont en cours, avec des... les lignes du temps, les échéanciers sont prévus dans ces documentations-là. Si vous souhaitez qu'on le marge dans un format unique et dans un texte continu, ça va nous aider d'avoir un peu plus d'indications de votre part par rapport à ça. Parce que ce n'est pas toujours évident de tout avoir en tête, là, pour  
495 répondre à vos questions en direct, si on veut. Donc, ça serait ma seule réaction pour le moment.

**LE PRÉSIDENT :**

500 D'accord. Alors, c'est sûr que nous allons vous envoyer la question. La question sera très importante, et je vous demanderais, vous comme au ministère de l'Environnement, d'y accorder le plus grand soin. Ça sera une pièce importante de l'échiquier.

505 Revenons à quelque chose de plus terre à terre et qui est arrivé, en fait... Il y a eu entre 2015 et 2019, donc, une augmentation de 9 % des matières éliminées, alors que dans le plan d'action 2019-2024, on prévoyait -- et je vous avais questionné là-dessus, madame Langlois-Blouin -- je vous avais questionnée là-dessus pour savoir si cette augmentation-là pouvait effectivement descendre, on est à 700 quelques kilogrammes par habitant actuellement, puis je vous avais demandé s'il était réaliste d'atteindre le 525 kilogrammes par habitant en 2023.

510 Vous n'avez pas fermé la porte, mais vous ne l'avez pas non plus grandement ouverte. Je vais vous requestionner là-dessus, et ensuite, j'enverrais la question au ministère de l'Environnement pour savoir si, pour vous, c'est réaliste de réduire le taux d'élimination à 525 kilogrammes en 2023, donc dans deux ans. Comment se fait-il que, selon le scénario réaliste du ministère de l'Environnement, en 2040... 2041, nous retrouvons le même taux d'élimination, donc autour de 520 kilogrammes par habitant? Alors ma question à vous : quelle est la vraisemblance d'atteindre 525  
515 kilogrammes par habitant d'ici 2023?

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

520 Si vous me permettez, je vais peut-être juste rementionner certains éléments que j'ai mentionnés pour le contexte à quel moment le plan d'action a été élaboré. Le plan d'action, on a débuté l'exercice d'élaboration avec les gens du ministère de l'Environnement et on a réalisé deux sessions de consultation des parties prenantes à l'été 2017. Et le projet de plan d'action a été rédigé à l'automne 2017.

525 Donc c'est important de parler des moments, parce qu'à ce moment-là, les dernières données qu'on avait au niveau des quantités éliminées étaient les données 2015, et à l'automne sont arrivées les données 2016. Et à ce moment-là, on était toujours... Puis je le rappelle, en 2015, l'objectif de réduire la quantité éliminée par habitant à moins de 700 kilogrammes par habitant avait été atteint. Et on a constaté, de notre côté, encore une tendance à la baisse entre 2015 et 2016.

530 C'est ce qui fait qu'il y a un choix qui a été fait avec les intervenants impliqués dans l'élaboration du plan d'action -- RECYC-QUÉBEC, le ministère de l'Environnement, mais également nos autorités respectives qui sont les mêmes comme on relève du ministre -- d'avoir un objectif ambitieux qui prenait... qui souhaitait donc une tendance à la baisse, comme également, c'est  
535 l'objectif principal de la Politique québécoise de réduire les quantités éliminées.

540 Donc à la réponse à votre question initiale, Monsieur le président, est-ce que l'objectif est réaliste? Je pense que l'objectif est ambitieux. Est-ce qu'on aurait dû choisir un objectif plus conservateur? Il est un peu trop... Au moment où on l'a élaboré, l'objectif, avec les données qu'on avait, on sentait que c'était réaliste. À l'heure actuelle, les dernières données nous indiquent que la tendance va vers la hausse.

545 Est-ce qu'il est impossible, l'objectif? Peut-être pas. Est-ce qu'il est ambitieux? Oui. Est-ce qu'on doit arrêter les efforts? Non, au contraire, ça nous donne des indications qu'il faut redoubler les efforts. Et les études qu'on réalise, notamment de caractérisation des quantités éliminées du côté de RECYC-QUÉBEC, on en avait fait une en 2011, on en a réalisé une autre en 2019, et c'est prévu à la Stratégie de valorisation qu'on en réalise une nouvelle en 2024, 2025. Elles sont très importantes pour suivre, pas juste les quantités, mais la composition et permettre de réorienter nos interventions.

550 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame. Voyez-vous, c'est ça un peu qui complique la compréhension du dossier. C'est que vous avez utilisé plusieurs qualificatifs, et j'essaie de voir à travers ces qualificatifs lequel s'applique vraiment, là. Vous avez parlé d'un objectif ambitieux, est-ce que c'est réaliste, oui, c'est réaliste. Mais au fond, ça peut être un objectif ambitieux et réaliste à la fois, là. Ambitieux parce que ça demande beaucoup d'efforts, mais réaliste parce qu'il peut être atteint.

560 Le problème que nous avons, c'est que si l'objectif est atteint, si, selon vous, l'objectif peut être atteint en 2023, ça, ça veut dire qu'on resterait, au Québec, pendant 20 ans, sans aucun effort de détournement puisque nous maintiendrons le même d'enfouissement. De 522 en 2023, nous irions à 520 kilogrammes par habitant en 2040.

565 Voyez-vous un peu la situation extrêmement délicate dans laquelle on se place? Si vous nous dites : Non, oui, quand on a mis cet objectif-là, au départ, c'était réaliste, mais il y a eu ceci, cela, cela, cela, de telle sorte qu'aujourd'hui, cet objectif n'est plus atteignable. Il va falloir l'étaler dans le temps, et c'est la raison pour laquelle on estime que désormais, ça nous prendrait à peu près 20 ans pour l'atteindre.

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

570 Je ne sais pas. En fait, bon si vous souhaitez retenir un mot, ambitieux, oui, en est un. Ce que je vous ai mentionné, c'est lors de l'élaboration, l'objectif avait été considéré comme réaliste. À l'heure actuelle, on peut le considérer peut-être plus comme ambitieux.

575 Ce que j'ai mentionné également, c'est qu'il y ait un bilan de mi-parcours du plan d'action. Parce que ce sont des plans d'action quinquennaux qui sont réalisés, qui découlent de Politique québécoise. Il y a un bilan de mi-parcours qui est prévu, et ça pourrait faire l'objet de recommandations de la part de RECYC-QUÉBEC et du ministère de l'Environnement, d'ajuster les objectifs. Mais à l'heure actuelle, c'est l'objectif avec lequel on travaille.

**LE PRÉSIDENT :**

580 Non, je comprends très bien. Si... Je vais vous demander votre avis : si, pour vous, l'objectif de 525 kilogrammes par habitant en 2023 est un objectif ambitieux, quel est le qualificatif que vous utiliseriez pour le scénario réaliste qui prévoit 520 kilogrammes par habitant en 2040?

585 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

590 J'utiliserais le qualificatif utilisé pour le scénario, donc peut-être plus réaliste des dernières données qui étaient après 2016. Puis ça a été mentionné par les gens du Ministère. Leurs scénarios ont été faits avec les données 2017, 2018, 2019, que nous, on n'avait pas au moment où on a élaboré l'objectif du plan d'action.

**LE PRÉSIDENT :**

595 Donc si l'objectif de 2023 de 525 est ambitieux, l'objectif de 520 en 2040 ne serait pas ambitieux, logiquement?

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

600 Bien je... Peut-être que le scénario ambitieux serait peut-être le scénario optimiste dans ce cas-là.

**LE PRÉSIDENT :**

605 OK. Et qui est imputable lorsque les objectifs du plan d'action ne sont pas atteints?

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

610 Les objectifs du plan d'action sont des objectifs provinciaux, puis on l'a déjà mentionné, puis monsieur Trudel l'a mentionné, il y a quand même une approche de la gestion et de planification au niveau de la gestion des matières résiduelles à l'échelle régionale.

**LE PRÉSIDENT :**

615 Hum, hum.

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

620 Donc les municipalités régionales, les communautés métropolitaines, les villes, quand elles font leur plan de gestion des matières résiduelles -- et on l'a partagé à la commission -- elles doivent prendre en compte les objectifs provinciaux, les adapter à leur contexte régional et proposer aussi des mesures qui concourent à l'avancement de ces objectifs-là.

625 Donc je vous dirais... Et un des principes de la Politique québécoise, c'est la responsabilisation de tous les acteurs. Donc pour moi, c'est un objectif collectif, ces objectifs-là du plan d'action. La reddition de compte au niveau... si votre question aussi était : qui est responsable de mesurer l'atteinte des objectifs? Dans ce cas-là, c'est RECYC-QUÉBEC.

**LE PRÉSIDENT :**

630 Est-ce que le plan d'action est désincarné des PGMR?

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

635 Non, aucunement. Au contraire, il y a un lien, puis je vous invite peut-être à... Je vous ai  
partagé, j'ai partagé, là, à la commission, différents documents en lien avec l'accompagnement que  
RECYC-QUÉBEC réalise au niveau de la révision des plans de gestion des matières résiduelles.  
Donc il y a un guide. Et quand on parle de grandes orientations et grandes stratégies, notamment  
on vous a parlé de la modernisation de la consigne de la collecte sélective, la stratégie de valorisation  
des matières organiques.

640 Donc ça fait partie, un, de notre travail de communiquer ces grands chantiers là provinciaux  
aux organismes municipaux, aux citoyens, aux entreprises, mais aussi de s'assurer que ces  
changements-là qui sont en cours de déploiement sont pris en compte dans les plans de gestion des  
matières résiduelles. Et notamment quand RECYC-QUÉBEC... Parce que RECYC-QUÉBEC reçoit  
645 les projets de plan de gestion des matières résiduelles et doit valider leur conformité, ils doivent nous  
démontrer qu'ils répondent aux éléments prévus à la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Ils doivent  
nous démontrer, donc avec des actions, un échéancier, un budget clair, mais aussi comment ils  
comptent contribuer aux objectifs provinciaux. Donc pas nécessairement aux mêmes objectifs, mais  
comment ça a été pris en compte dans leur réalité.

650 Notamment -- puis juste si vous me permettez -- on sait que la quantité éliminée par habitant  
peut être très variable d'une région à l'autre. Donc on ne va pas demander à un organisme municipal  
de prendre le même objectif provincial. On va dire : selon où vous en êtes actuellement, vous pouvez  
utiliser un objectif de réduction des quantités éliminées qui est proportionnel. Donc certains sont déjà  
en bas du seuil qui... Finalement, la moyenne, elle est provinciale, donc il y en a en haut puis il y en  
655 a qui sont déjà en bas, là.

**LE PRÉSIDENT :**

660 Donc ce que vous me dites, si... et ce n'est pas désincarné, donc ça se fait de façon quasi  
collégiale, en fait, peut-être pas collégiale, mais à partir des PGMR, donc la prise en compte des  
particularités régionales et territoriales, et donc vous fixez, vous élaborez un plan d'action.

Maintenant, qu'est-ce que... Revenons au plan d'action 2019-2024 dans lequel on se situe,  
vous avez constaté, en 2015, qu'il y avait... vous avez atteint votre objectif et ça a commencé à

665 monter jusqu'en 2019. Vous avez écrit, dans le rapport, dans votre rapport, que, entre autres, bon,  
la matière organique a baissé, mais le textile a augmenté, les CRD ont augmenté. Quand vous voyez  
que, finalement, l'objectif, on se distance de l'objectif, qu'est-ce que vous faites comme ajustement  
pour pouvoir atteindre cet objectif-là rapidement puisque vous avez un délai d'à peine quelques  
670 années avant la fin de l'année relative au plan d'action? Qu'est-ce que vous avez fait dans ce cas-là?

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Juste peut-être pour rappeler : les données qu'on vous a partagées de caractérisation  
éliminées, on vous l'a mentionné, elles sont toutes chaudes, là, on les a partagées pour la première  
675 fois à la commission pour vos travaux. L'étude vient de se terminer. Mais ce que je peux vous  
répondre... De un, si vous me permettez, je veux quand même vous partager le rôle de  
RECYC-QUÉBEC, parce que c'est important. Nos collègues au ministère sont responsables de  
l'élaboration des lois, règlements, stratégies, donc les grandes orientations, la conformité  
environnementale.

680

**LE PRÉSIDENT :**

Non, ça, on l'a compris.

685 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Donc de notre côté, les leviers sont au niveau de l'aide financière, au niveau de  
l'accompagnement, au niveau de la réalisation d'études, notamment pour améliorer la connaissance,  
la recherche et développement.

690

Donc pour vous donner des exemples très concrets comme vous m'avez demandés hier,  
au niveau des matières organiques, comme on a vu avec les récents bilans, des quantités assez...  
un taux de recyclage assez limité dans le secteur des industries, commerces et institutions. Il y a un  
programme qui a été développé d'un petit peu moins que 9 millions pour appuyer des projets concrets  
695 de réduction, de récupération et de recyclage des matières organiques dans ce secteur-là.

Ce programme-là, on a eu presque 50 demandes qui ont été déposées. L'analyse des  
projets est en cours, les projets devraient être annoncés dans les prochaines semaines. Et on va

700 être en mesure, dès qu'on va annoncer les projets, de dire combien de quantités de matières  
organiques vont pouvoir être détournées de l'élimination par ce qui est prévu par les projets, mais  
également quelles quantités d'émissions de gaz à effet de serre pourraient être réduites par ces  
projets-là. Parce qu'il y a un effet direct, là, les matières organiques à l'élimination, elles contribuent  
aux émissions de gaz à effet de serre, notamment à l'enfouissement. Donc en réduisant la quantité  
705 éliminée, on a un impact bénéfique, un impact positif, là, sur la réduction des émissions de gaz à  
effet de serre.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, bien sûr, mais ceci, ce programme-là auquel vous faites référence, ce n'est  
710 certainement pas pour le plan d'action 2019-2024?

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Oui, c'est une des mesures qui découle de ce plan d'action.  
715

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais ces résultats ne pourront pas apparaître dans la performance du plan d'action  
720 2019-2024?

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Bien, je vous dirais oui, parce que les projets se déroulent, ça peut varier, là, mais on vise  
des projets de 18, 24 mois. Donc chaque projet peut avoir un échéancier différent. Mais oui, pour  
725 moi, les bénéfices vont pouvoir être constatés dans la portée du plan d'action d'ici mars 2024.

**LE PRÉSIDENT :**

Et donc, ils seraient mis en place à quelle date?  
730



**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

735 Nous sommes aux dernières étapes de processus de sélection d'approbation des projets. Donc l'annonce aux promoteurs retenus devrait se faire dans les prochaines semaines. Donc on parle, d'ici l'été, les projets pourraient débuter assurément.

**LE PRÉSIDENT :**

740 Et selon vous, vous avez, j'imagine, estimé tentativement l'impact que ça pourrait avoir, ça pourrait avoir quel impact, en termes quantitatif, de réduction de... ou de réduction du taux d'élimination? C'est-à-dire au lieu que ça soit maintenant 700 quelques kilogrammes par habitant, vous estimez qu'avec ce programme-là, vous vous attendez à quoi?

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

745 Si vous me laissez quelques secondes, je peux peut-être aller vérifier. Je peux partager un ordre de grandeur, mais comme je vous le mentionne, comme le processus de sélection des projets est toujours en cours, je ne veux pas nécessairement rentrer dans un niveau de détails. Mais je peux vous donner une idée. Puis dans notre programme, dans le cadre normatif, on souhaitait donc avoir  
750 des projets qui permettaient de détourner des matières organiques de l'élimination. Et il y avait un seuil minimum. Donc les projets qui pouvaient être admissibles devaient minimalement détourner, chaque projet, 100 tonnes de matières organiques.

755 Donc si vous me laissez quelques secondes, je peux vous revenir avec un ordre de grandeur pour les projets qui seraient supportés.

**LE PRÉSIDENT :**

760 Oui, je l'apprécierais, parce que, en fait, je poursuivrai mon questionnement après, mais je vais céder la parole à mon collègue, monsieur Renaud, pour le moment.

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

765 En fait, on a... madame Langlois, ce qu'on cherche, c'est exactement ça. Sur la... Puis je  
m'adresse aussi à monsieur Trudel. Ce qu'on cherche, c'est ça. C'est, dans la ligne du temps, vous  
avez des projets qui se font à partir de 2019. 2019, ce projet-là, ces projets-là vont se faire en 2021.  
On parle de la modernisation de la consigne, ça, ça va se faire en 2022, je pense, parce que les  
règlements ne sont pas encore... ça va aller à la fin de l'année, là, ce que j'ai compris, avant  
l'adoption.

770 On a parlé avec madame Dussault, dans des questions qu'on a eues la semaine dernière,  
de plusieurs choses, entre autres, potentiellement, là -- je ne dis pas que ça va se faire -- mais  
l'interdiction d'enfouissement de matières organiques. On a parlé de fixer des minimums de matières  
recyclées dans les produits. Je ne dis pas que ça va se faire, mais dans la ligne du temps, jusqu'en  
775 2041, on peut faire certaines hypothèses, certains scénarios plus optimistes, certains scénarios,  
parce que les moyens pour réduire... Monsieur Trudel, vous me disiez tantôt : « On attend après la  
commission pour dire qu'est-ce qu'il faut faire. » Mais, en fait, ce que j'entends depuis plusieurs jours,  
vous en avez des solutions, là, vous nous... Madame Langlois, vous nous avez présentées puis dire :  
On veut faire ça, on veut faire ça. On a parlé du gypse, on a parlé des bardeaux d'asphalte, on a  
780 parlé de...

C'est ça qu'on s'attend de voir dans le temps, à quel moment ça va arriver, qu'est-ce que  
ça va avoir comme impact, pour arriver à une prévision 2041. Ça ne veut pas dire que tout ça va se  
faire. On est bien certain que c'est de l'hypothétique, là, il n'y a pas d'engagement là-dedans. Mais  
785 c'est de voir jusqu'où on pourrait aller.

Parce qu'un scénario optimiste, à mon sens, jusqu'en 2041, il faut qu'il soit optimiste, là.  
Puis quand je dis optimiste, c'est qu'il y a beaucoup de choses qui vont se faire puis on pense que  
si tout ça se fait, ça va nous mener là. Ça, c'est de l'optimisme.

790 Le pessimiste, bien c'est de dire, c'est un peu ce que vous avez fait, là, même dans votre  
scénario optimiste, là, vous n'êtes pas très... il n'y a pas beaucoup d'ambition, là, dans le sens qu'on  
est un petit peu en bas de l'objectif ou un petit peu en haut de l'objectif, là, ce n'est pas...

795 Alors c'est un peu ça, là. On va vous la transmettre par écrit, là, on l'a dit, là. Mais vous  
comprenez que c'est ça, là. Madame Forget a nommé toute une liste de choses, mais en fait, on  
s'attend que ça soit vous qui nous disiez qu'est-ce qui est... dans cette échelle de temps là, qu'est-ce  
qui va être fait, qu'est-ce qui... Bon, je n'ai pas vraiment de question, là, je ne serais pas un bon  
citoyen.

800

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Forget; ensuite, je reviendrai à vous, madame Langlois, pour la réponse. Madame  
Forget.

805

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Oui, merci. En fait, j'ai des deux questions. La première, bien, je pense que... Je comprends  
que ce qu'on vous demande, c'est sensible. Je comprends qu'entre ce que... le mandat qu'on a et,  
810 évidemment, l'expertise que vous avez, là, il faut se rendre quelque part. Et je crois que... t'sais, c'est  
sûr qu'on ne sait pas le futur, puis il y a des orientations qui sont d'ordre politique et tout ça. Mais on  
a besoin de faire un exercice scientifique aujourd'hui puis -- mais aujourd'hui; dans les prochains  
mois -- puis on nous demande, le ministre nous demande de regarder 20 ans.

815

Alors à partir des possibilités techniquement viables, à nos connaissances d'aujourd'hui,  
peut-être des possibilités technologiques, on sait qu'elles sont en développement en ce moment,  
mais que ça va prendre peut-être 10 ans avant qu'elles soient pleinement déployées. On connaît  
aussi des enjeux d'acceptabilité sociale d'aujourd'hui, mais peut-être que dans 10 ans, ils ne seront  
pas les mêmes.

820

Donc dans le fond, ce qu'on cherche, c'est au niveau de vos responsabilités. On comprend  
qu'il y a des choses que c'est d'ordre municipal, d'ordre provincial, d'ordre de RECYC-QUÉBEC. Et,  
dans le fond, ce qui serait intéressant, c'est de connaître toutes ces options-là qui sont sur la table,  
les mesures intéressantes pour le Québec, au-delà de celles annoncées.

825

Là, dans le fond, vos scénarios, ce qu'on comprend, c'est basé sur celles annoncées dans  
un horizon de 5 à 10 ans. Là, après ça, là, il se passe quoi? Que ça soit des mesures traditionnelles

qu'on n'a pas essayées, très innovantes, très transformatrices et probablement avec plein de résistance possible, mais qu'elles sont sur la table.

830

Donc pour chacune des mesures, t'sais, c'est d'avoir, dans le fond, accès à votre expertise. Vous avez une grande expertise, vous avez les données du passé.

835

Alors par exemple, je vous donne juste un exemple de ce qu'on cherche. Puis ce que je suis en train de dire, c'est à peu près ça, là, un des angles de notre question écrite, c'est juste que ça serait bien déjà d'avoir un dialogue à ce niveau-là, puis je suis sûre que vous avez déjà certaines de ces réponses-là.

840

Donc pour les ICI et les CRD qui ont été identifiés comme des problèmes quand même avec des bas taux de récupération, quels sont les mesures et les objectifs qui n'ont été pas été atteints, puis quel est l'éventail de mesures qui sont disponibles pour le gouvernement du Québec, à court, à moyen et à long terme.

845

Puis là, avec ça, nous, après, on peut aller dans nos ateliers avec des choses plus concrètes dans le monde des possibles, l'éventail des possibilités. Donc vous ne savez pas si on va trouver preneur dans la dynamique politico-administrative qui va avoir lieu après. Mais on sait qu'elles sont là, elles existent, c'est l'éventail des possibles.

850

Alors je voulais juste préciser ça. Puis donc si vous avez un exemple en ce sens-là ou des mesures comme ça à discuter, bien c'est ça, vous pouvez prendre la parole.

855

Puis l'autre question que j'avais, c'était l'hypothèse 2. Ça, je pense qu'on a parlé de l'hypothèse 1, mais je ne crois pas que la spécialiste nous a détaillé -- excusez-moi, je n'ai pas le nom devant moi, là -- elle ne nous a pas détaillé, dans le fond, la décroissance globale de toutes les autres matières pour les trois scénarios. J'aurais aimé ça qu'elle fasse le même exercice qu'elle a fait pour l'hypothèse 1, c'était assez aidant pour nous. Merci.

Monsieur Trudel.

860 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Excusez-moi, j'avais cru comprendre que monsieur Zayed voudrait faire compléter la réponse. Je veux être sûr qu'on le fasse dans le bon ordre, là.

865 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Ah, OK.

**LE PRÉSIDENT :**

870

Ma collègue vous a interpellé, monsieur Trudel. Allez-y avec la réponse. Je continuerai avec madame Langlois tout de suite après. Sans problème.

**M. CLAUDE TRUDEL :**

875

Parfait.

**LE PRÉSIDENT :**

880

Sans problème.

**M. CLAUDE TRUDEL :**

885

Donc je vais céder la parole à Jenny, et aussi peut-être à mon collègue, Martin Létourneau, aussi qui va vouloir ajouter des choses. Merci.

**Mme JENNY CLICHE :**

890

Parfait. Donc l'hypothèse derrière nos projections, évidemment, la matière organique, c'est le gros morceau. Il faut comprendre que, je vous l'ai expliqué, là, les matières organiques vont réduire progressivement au cours des années, plus ou moins agressivement.

895 Pour ce qui est des autres matières, puisqu'elles regroupent un paquet d'autres matières  
puis que les mesures qui sont prévues pour ces autres matières là sont très très variables, on parle  
de REP et de recouvrement, de nouvelles technologies. Donc les pourcentages qui ont été attribués  
pour la réduction de ces autres matières là, il était assez global.

900 Donc il n'a pas fait l'objet d'une étude approfondie, là. C'est plutôt une estimation pour se  
donner une idée de grandeur qu'on a établie. Donc on parle ici le scénario réaliste, on parle d'une  
décroissance de 1.5 %, cumulatif, à chaque cinq ans. Donc on arrive en 2041 avec un pourcentage  
dégressif de 7.5 %.

905 Puis pour ce qui est de l'optimiste, on y va ici maintenant avec le double, donc c'est 3 %  
dégressif par cinq ans, pour arriver à un total cumulatif en 2041 de 15 %.

Si je pourrais me permettre de compléter ce qui a été dit auparavant concernant l'objectif  
du plan d'action, il faut comprendre que comme madame Langlois-Blouin l'a dit, l'objectif n'est pas  
irréaliste, impossible, il est ambitieux. C'est d'ailleurs l'objectif du plan d'action a été pris en compte  
dans nos scénarios, dans le scénario optimiste. Donc évidemment, optimiste n'étant pas irréaliste.

910 Si on prend l'objectif du plan d'action qui est de 525 kilogrammes par habitant, on y arrive,  
selon le scénario optimiste, aux alentours de 2026. Donc un peu plus tard que le plan d'action a  
prévu en 2023, mais tout de même, on y arrive. Donc ici, c'est atteignable selon un scénario optimiste  
et dans le contexte que madame Langlois-Blouin vous a expliqué qui avait établi dans un contexte  
différent, puisque les projections tiennent compte de la hausse des dernières années.

915 Et pour ce qui est du scénario réaliste, on comprend ici qu'on y arrive, on semble y arriver  
solennellement en 2040, mais ce n'est pas le cas. On y arrive même dès 2030. Donc comme je vous  
expliquais un peu plus tôt, la décroissance, la principale décroissance arrive dans les 10 premières  
années puis est maintenue par la suite. Donc l'objectif du plan d'action arrive dans le scénario réaliste  
aux alentours de 2030, donc...

**LE PRÉSIDENT :**

925 Très bien. Alors, madame Forget, est-ce que vous avez terminé ou...?

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

930 Je voulais juste, avec monsieur Trudel, ce que j'aurais aimé, peut-être, pour être plus  
circonscrite dans la demande, parce que vous allez avoir une autre demande, mais disons que pour  
l'objectif de la séance publique, quels sont l'éventail des mesures disponibles pour le ministère de  
l'Environnement pour, dans le fond, créer des débouchés, favoriser le détournement? Dans le sens  
que... Pas par thème, mais, t'sais, par exemple réglementation sur ci, programme incitatif sur ci, donc  
l'éventail des mesures possibles.

935

Je pense que ça, c'est quelque chose qui est très faisable à nous dire, peut-être pas  
maintenant direct, mais disons dans 15, 20 minutes, c'est quoi les outils à votre disposition pour  
finalement réduire les déchets ou mieux gérer les déchets, excusez-moi, les résidus ultimes, ou  
déchets en tout cas, au Québec. Puis je crois que ça, ça nous orienterait déjà beaucoup dans la  
940 discussion de savoir qu'est-ce qui est votre disposition, selon vos responsabilités, et même chose  
pour RECYC-QUÉBEC, et qui peut nous aider après pour formuler la vision 20 ans.

Donc, monsieur Zayed, juste peut-être réinterpeller monsieur Trudel à ce sujet-là un peu  
plus tard, le temps qu'il cogite.

945

**LE PRÉSIDENT :**

Ça sera avec grand plaisir. Partagé, j'imagine, avec monsieur Trudel. — Écoutez, monsieur  
Trudel, j'aimerais questionner votre collègue, dont j'oublie le nom malheureusement. Alors, si j'ai bien  
950 compris le scénario réaliste, vous êtes partis avec la donnée de 2019, donc de 722 kilogrammes par  
habitant, est-ce que j'ai bien compris?

**M. CLAUDE TRUDEL :**

955 Je vais laisser encore la parole, c'est Jenny Cliche, là, qui a répondu la question, ça fait que  
je vais lui repasser la parole.

**LE PRÉSIDENT :**

960 Madame Cliche, c'est ça. J'avais son nom au bout des lèvres.

**Mme JENNY CLICHE :**

Oui oui, tout à fait. Tout à fait, on est partis du 720... 720, environ, là, kilogrammes par habitant pour notre scénario pessimiste, qui est la situation statu quo.

965

**LE PRÉSIDENT :**

Puis le scénario réaliste, vous êtes partis de quelle donnée?

970

**Mme JENNY CLICHE :**

On est partis de cette donnée puis on lui a appliqué des réductions de matières organiques et des autres matières pour en arriver au 520 kilogrammes par habitant en 2041.

975

**LE PRÉSIDENT :**

Donc pour le scénario réaliste, vous êtes partis de la donnée de 2019 de 722 kilogrammes par habitant, c'est bien ça?

980

**Mme JENNY CLICHE :**

Tout à fait.

**LE PRÉSIDENT :**

985

Pardon?

**Mme JENNY CLICHE :**

990

Oui.



**LE PRÉSIDENT :**

995 OK. Et pourtant, vous avez dit, il y a quelques instants à peine, qu'il vous semblait que l'objectif qu'avait indiqué madame Blouin -- Langlois-Blouin, pardon -- que c'était quand même quelque chose qui était possible. Vous n'avez pas fait un scénario en partant avec 522 kilogrammes par habitant?

**Mme JENNY CLICHE :**

1000

Non. Bien, c'est une mécanique mathématique qu'on est partis de cette façon-là. Peut-être qu'on aurait pu le faire autrement, là. On est partis de la...

**LE PRÉSIDENT :**

1005

En fait, idéologiquement, je me dis : pourquoi vous n'êtes pas partis avec le 522? Qu'est-ce qui a fait en sorte que vous avez préféré partir avec le niveau le plus haut, atteint dans le plan quinquennal 2019-2024 plutôt que d'y aller avec le niveau le plus bas, ou le niveau qui pourrait être atteint? Je le saurai dans quelques minutes, dans quelques instants avec madame Blouin. Est-ce que c'est parce que vous vouliez être très sécuritaires? C'est quoi l'objectif d'y aller avec le chiffre le plus élevé?

1010

**Mme JENNY CLICHE :**

1015

L'objectif, c'est de partir d'une donnée réelle plutôt que d'un objectif. Donc on part d'un historique qui a été observé. Donc les cinq dernières années montraient que la quantité de 720 kilogrammes par habitant. Donc c'est notre base de...

**LE PRÉSIDENT :**

1020

Non, non, ce n'était pas la quantité moyenne. Vous avez pris la quantité la plus élevée.

**Mme JENNY CLICHE :**

1025

Et c'est aussi la quantité moyenne, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

1030 Excusez-moi, je vais corriger ça tout de suite. — Madame Blouin, est-ce que pour le plan d'action, jusqu'à maintenant, 2019-2024, la quantité moyenne, le taux d'élimination moyen, c'est quoi jusqu'à maintenant pour le plan d'action 2019-2024?

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

1035 Vous me parlez de la dernière donnée disponible de 2019 ou une moyenne sur plusieurs années? Parce que nous, on n'a pas fait de moyenne sur plusieurs années.

**LE PRÉSIDENT :**

1040 Donc si vous n'avez pas fait de moyenne, le ministère de l'Environnement a fait une moyenne?

**Mme JENNY CLICHE :**

1045 Oui, Monsieur le président, on a indiqué nos données dans le rapport du ministère, dans la section 9. Vous le voyez avant la donnée historique (inaudible).

**LE PRÉSIDENT :**

1050 Donc si... Très bien. Mais si vous avez établi une moyenne de 722 kilogrammes, ce que je comprends bien alors à ce moment-là, c'est que si nous avons... si, dans le plan d'action, il y a eu atteinte en 2015 de 525 kilogrammes par habitant, pour arriver à une moyenne de 722, il y a donc eu des années avec 800 et 900 kilogrammes par habitant?

**Mme JENNY CLICHE :**

1055 La quantité historique n'était pas de 525 en 2015, elle était de 685 kilogrammes par habitant, et puis elle a augmenté dans les années futures, entre 2016 et 2019, pour atteindre la moyenne de 720, qui est aussi la donnée de 2019.

1060 **LE PRÉSIDENT :**

Donc vous avez pris la moyenne qui est la donnée de 2019. OK, c'est plus clair. Merci, madame. Maintenant, je reviens à madame Langlois-Blouin. — Donc qu'est-ce que ce programme donnerait comme réduction du taux d'élimination, selon vos calculs que vous avez faits il y a quelques instants?

1065 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Bien ce n'est pas des calculs, c'est vraiment basé sur les objectifs visés par les projets qui ont été déposés. Donc on parle d'environ 50 000 tonnes de matières organiques qui seraient déviées de l'élimination annuellement parce qu'on souhaitait, dans notre programme, que les projets aient une pérennité dans le temps. Donc que ce ne soit pas des projets ponctuels mais plutôt qui soient sur le long terme.

1070  
1075  
1080  
Donc c'est... Juste peut-être pour vous mentionner, c'est une première mesure, mais on sait déjà qu'on a un 10 M\$ additionnel pour poursuivre le soutien à ce secteur-là. Donc avec le premier programme et les projets qui ont été déposés et analysés de notre côté, il est possible qu'on ajuste ou qu'on priorise certains éléments pour l'utilisation du 10 M additionnel. Donc ça, de ce côté-là, de notre côté, la réflexion est déjà en cours, mais on sait déjà qu'on pourra avoir d'autres projets qui pourraient être soutenus, là, peut-être plus en 2022.

**LE PRÉSIDENT :**

1085 D'accord. Donc, vous nous dites une diminution de 50 000 tonnes par année sur 7 millions? Environ 7 millions.

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

1090 Oui. Mais comme on parle de matières organiques, je peux peut-être vous partager la dernière donnée. Les matières organiques, c'est à peu près 1.4 million de tonnes quand on regarde, là, nos données de caractérisation les plus récentes de 2019.

**LE PRÉSIDENT :**

1095           Très bien. Mais par rapport aux besoins d'élimination, ça réduirait les besoins d'élimination de 50 000 tonnes sur 7 millions environ?

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

1100           Environ, donc annuellement.

**LE PRÉSIDENT :**

1105           C'est ça. Dites-moi, une dernière question avant de passer à mon collègue, ce programme auquel vous faites référence a été développé après la baisse remarquée du taux d'élimination ou ça n'a rien à voir avec cette observation?

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

1110           C'est plus l'indicateur au niveau du taux de recyclage des matières organiques qui nous a amenés à prioriser ce secteur-là. Comme je le mentionnais, dans le précédent plan d'action, donc celui qui portait sur 2011-2015, l'objectif pour les matières organiques était un taux de recyclage de 60 %. Le taux n'a pas été atteint en 2015, et c'était un choix, là, qu'on avait fait avec le Ministère, mais aussi avec les parties prenantes avec qui on avait discuté lors de l'élaboration du plan d'action, de maintenir les objectifs qui n'avaient pas été atteints. Donc on a maintenu l'objectif de 60 %.

1120           On voit une progression de l'objectif au niveau du secteur municipal. Puis je pense que je comprends un peu mieux votre besoin de ligne du temps avec différents éléments. On pourra, par exemple, pour les matières organiques, vous présenter la gradation annuelle du nombre de municipalités qui offrent maintenant le service de collecte des matières organiques. C'est une donnée qu'on a, nous, par année, aussi, qu'on suit.

1125           Puis ça, c'est clair, au niveau du déploiement de la collecte à l'échelle municipale, il y a un effet aussi direct versus la diminution des matières organiques éliminées. Donc au niveau du secteur des entreprises -- puis je reviens sur des questions posées hier quand vous questionniez la Communauté métropolitaine de Québec sur leur chiffre pour le secteur -- notre donnée dont je vous

parlais, le taux de recyclage de ce secteur-là pour 5 %, n'inclut pas, je l'avais mentionné, le secteur agroalimentaire, mais n'inclut pas non les boues de papetière. Donc c'est pourquoi peut-être leur chiffre est plus élevé.

1130

Mais pour nous, 5 % versus un objectif de 60 %, il y avait des efforts importants à mettre. Donc un soutien financier, c'était un premier volet. Et je peux peut-être aussi vous partager, parce qu'on a certaines lignes du temps, on parle beaucoup de la Stratégie de valorisation de la matière organique, on a réalisé trois lignes du temps; une par clientèle, ou soit je vous la partage ici ou on vous la partage en réponse à votre question, mais on a des lignes du temps pour la première portion de la Stratégie, là, donc à peu près jusqu'en 2025 où on connaît les mesures qui sont prévues puis leur horizon de temps. Puis ça permet peut-être de répondre à vos questions sur quelles gradations de mesures sont envisagées aussi pour chacune des clientèles.

1135

1140

**LE PRÉSIDENT :**

Et pour chacune des matières aussi, idéalement. Alors écoutez, c'est très bien pour moi. — Monsieur Renaud.

1145

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Je vais commencer avec madame Langlois. Quand vous dites, les programmes, là, une réduction de 50 000 tonnes, on s'entend que c'est des réductions qui sont récurrentes. C'est-à-dire que ce n'est pas juste... ce n'est pas une action qui a amené 50 000 tonnes, on va avoir 50 000 tonnes par année dans le futur, là, c'est ce que je comprends?

1150

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

C'est ça. Puis je vous parle d'un programme, hein. Parce que je vous ai donné un exemple précis, mais on a plusieurs programmes qui concourent soit à l'augmentation des quantités ou de la qualité des matières récupérées, soit à la réduction à la source aussi qui est très importante, ou également à la réduction des quantités éliminées. Donc c'était un exemple, mais oui, vous avez raison, le 50 000 tonnes serait une réduction annuelle par les projets qui seraient soutenus par ce programme-là.

1160

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

1165 J'ai une question pour... Bien je vais commencer par monsieur Trudel peut-être, là, au niveau du recouvrement. Les quantités de matières utilisées en recouvrement dans les dernières années ont augmenté en proportion des matières éliminées, là on est rendu à 50 %. Quand on va réduire la quantité de matières organiques, est-ce qu'on ne devrait pas s'attendre à une réduction des matériaux de recouvrement, le fait qu'on ait moins de matières organiques, qu'on ait moins de problématiques d'odeur ou... Est-ce qu'on ne devrait pas s'attendre à en avoir moins dans le futur?

1170 **M. CLAUDE TRUDEL :**

1175 Pour les matériaux de recouvrement, il faut comprendre, encore une fois, on a beaucoup (inaudible) pour réduire la quantité de matières organiques qu'on va recevoir, mais on va en recevoir quand même pareil dans nos lieux d'enfouissement. Puis comme je l'ai expliqué l'autre soir, il y a des... c'est une obligation, là, puis ça fait partie du principe d'enfouissement de recouvrir les matières résiduelles. Oui, la quantité va diminuer, mais il va quand même y avoir... Puis il n'y a pas juste le but au niveau des odeurs aussi, là, il y a au niveau des envols... Parce qu'on va peut-être recevoir plus de... si vous avez eu la chance de voir des fois dans certains lieux d'enfouissement la problématique, là, des plastiques, des envols de plastique, c'est assez impressionnant.

1180 Donc l'objectif du recouvrement journalier dans les lieux n'est pas juste pour les odeurs associées à la matière organique, là, mais il y a beaucoup de choses associées aux envols de... et aussi aux odeurs. Parce que, encore une fois, si on reçoit un peu de matières organiques, et cætera, une fois qu'elle va être enfouie, et cætera, elle est susceptible de générer des problématiques d'odeur.

1190 Donc tous les objectifs associés au recouvrement vont demeurer encore pendant un bon bout de temps, moi. C'est comme la génération de gaz. On sait qu'elle va diminuer parce qu'il va y avoir moins d'apports de matières organiques, mais les anciens déchets enfouis dans les plus vieilles cellules vont continuer à en générer du gaz, puis si on enfouit en superposant sur de vieilles cellules, et cætera, on va avoir encore du gaz pendant plusieurs années encore. Donc c'est la même chose pour les problématiques associées au recouvrement.

1195 Puis je veux juste faire un petit rappel encore une fois, là, de la problématique des matériaux  
de recouvrement. Dans le passé, on ne faisait pas de comptabilisation séparée des matières  
résiduelles utilisées comme recouvrement. Il y en avait, on utilisait des sols contaminés, on utilisait  
du fluff automobile, on utilisait certains résidus d'incinération. On ne faisait pas de comptabilisation  
séparée, donc on n'avait pas nécessairement le ratio qui était utilisé pour les lieux d'enfouissement  
1200 parce que... On le fait maintenant parce que c'est considéré comme de la valorisation, je vous ai  
expliqué que c'est remplacement de sol propre, puis que pour les besoins de la redevance à  
l'élimination qu'on ne collecte pas sur les matériaux, sur les matières résiduelles utilisées comme  
recouvrement, bien c'est la même chose, là.

1205 Ça fait que depuis l'entrée en vigueur du règlement, depuis l'entrée en vigueur du règlement  
sur les redevances, on a une comptabilisation séparée maintenant des matériaux de recouvrement.  
Ce qui fait comme un peu s'apercevoir qu'il y a cette quantité-là de matériaux de recouvrement qui  
sont utilisés dans nos lieux.

1210 Mais c'était des matières, je vous l'ai déjà dit ça aussi, c'est des matières qui allaient déjà à  
l'enfouissement par le passé et qui, malheureusement, n'ont pas d'autres débouchés pour l'instant.  
On veut travailler là-dessus pour réduire ça, mais il va quand même y avoir des besoins de  
recouvrement. Et ça se pourrait, on va voir, là, on a parlé tantôt de peut-être une mise en place d'une  
redevance pour les matières résiduelles utilisées aussi comme recouvrement, donc peut-être  
1215 favoriser d'autres débouchés pour ces matières-là, mais on devrait quand même continuer d'avoir  
une certaine proportion de recouvrement dans nos lieux. Laquelle va être la proportion, je ne le sais  
pas, mais on va continuer d'avoir encore une proportion.

1220 Et je rappelle que c'est un élément important dans la gestion d'un lieu d'enfouissement. Puis  
il faut faire attention, il y a certaines données qui incluent des sols ou des matières résiduelles comme  
recouvrement, mais dans le recouvrement final. Ce n'est pas la même chose. On parle carrément de  
d'autres choses, là. C'est une obligation, aussi, encore une fois, de procéder dans l'aménagement  
de l'exploitation d'un lieu, de procéder au recouvrement final.

1225 Bien moi, je considère, le Ministère considère que l'utilisation, je vais donner un exemple,  
de sols contaminés A-B dans le recouvrement final, niveau contamination A-B, dans le recouvrement  
final, bien c'est comme si j'allais faire de la valorisation ailleurs avec ces sols-là A-B, ailleurs que

dans un lieu d'enfouissement. Donc c'est vraiment une forme de valorisation pour nous autres. Le recouvrement final devra vraiment être considéré comme à part.

1230 Ça fait que dans certaines données qu'on a, puis quand... les données qu'on a mentionnées, là, sur les quantités totales de... c'est ce que vous nous aviez demandé pour la production de notre rapport, bien ça inclut tous les matériaux de recouvrement incluant le recouvrement final, incluant même des sols propres utilisés comme recouvrement, qui ne sont pas des matières résiduelles, les sols propres.

1235 Donc il faut vraiment distinguer tout ça, là, quand on traite de l'item matériau de recouvrement. Je vais terminer là-dessus, puis je ne sais pas si vous voulez toujours encore entendre mon... mais je pense que mon collègue aurait des choses intéressantes, parce que je pense que vous avez demandé... Excusez-moi si je change de sujet, là, mais je reviens sur le sujet de ce que  
1240 le Ministère a comme approche, et cætera, qu'est-ce que les moyens pour réduire les quantités de matières résiduelles à éliminer, si vous me le permettez, ou si vous voulez aborder d'autres sujets avant d'arriver là, je vous redonne la parole.

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

1245 Je vais finir le recouvrement, si vous voulez, et après ça, on reviendra. Parce que là, je suis dans le recouvrement, pas que je perde mes idées. Deux choses; la première pour madame Cliche : qu'est-ce que vous avez utilisé comme hypothèse au niveau des scénarios pour les matériaux de recouvrement? Est-ce que vous avez pris un pourcentage des matières éliminées ou comment vous  
1250 avez procédé pour évaluer la quantité de recouvrement?

**Mme JENNY CLICHE :**

1255 C'est dans les quantités... On est partis des quantités totales qui sont déposées dans les lieux d'élimination. Donc on parle ici des matières éliminées et ajoutées avec celles qui sont utilisées en recouvrement. Donc nos scénarios de décroissance des matières incluent, en quelque sorte, les quantités de matières en recouvrement. Donc quand je parle d'une décroissance pour les autres matières, pas les matières organiques, les autres matières, donc ça inclut le recouvrement. Donc les pourcentages dégressifs s'appliquent aux matières en recouvrement également.

1260



**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

1265 Ce qui fait qu'on maintient un pourcentage constant, c'est-à-dire que pour, je vais dire 100 tonnes de matières de déchets, de matières éliminées, de résidus, on a 50 tonnes de recouvrement? Le ratio de 2 pour 1 va se maintenir, au fur et à mesure qu'il y en a un qui descend, l'autre descend de la même proportion, c'est ce que je comprends?

**Mme JENNY CLICHE :**

1270 Grosso modo, oui.

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

1275 Mais la proportion que vous avez choisie au départ, c'est la proportion qui est constatée en 2019 ou si vous avez pris une proportion dans les années passées? Parce que la proportion matières enfouies, recouvrement est passée de 45 à 50 %, là, dans les cinq ou six dernières années, là. Vous, vous avez pris quelle valeur... avec quelle valeur vous êtes partis?

**Mme JENNY CLICHE :**

1280 Puisqu'on est partis des quantités totales déposées dans les installations, donc ça inclut pourcentage ou pas de recouvrement par rapport aux matières éliminées, on est partis de ce total-là, historique, de 2015 à 2019. Donc c'est là-dessus qu'on a fait des projections des matières dans l'avenir. Il n'y a pas de pourcentage attribué au recouvrement. C'est vraiment un total de matières éliminées sur lequel on explique une décroissance.

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

1290 Vous partez du 8.8 millions en 2019?

**Mme JENNY CLICHE :**

Exactement. Après ça, vous diminuez de 7.1. Ce qui fait que la proportion reste la même. Je comprends ce que vous me dites, là.

1295 Monsieur Trudel, j'ai une autre question sur le recouvrement, là, pour que j'en vienne à bout,  
là. Je ne suis pas sûr... Vous nous avez dit que dans le recouvrement, vous cherchez à diminuer  
l'utilisation de sols propres, c'est un peu ça le fait de pouvoir utiliser d'autres matériaux que des sols,  
c'est pour remplacer les sols propres. Pourtant, quand on regarde les données que  
1300 RECYC-QUÉBEC nous a données, là, dans son rapport, la quantité de sols propres n'a pas diminué  
depuis... c'est toujours la même quantité depuis... dans les dernières années, là. Il n'y a pas... Cet  
effet-là, ce n'est pas fait sentir.

**M. CLAUDE TRUDEL :**

1305 Ce qui est important de comprendre encore une fois, on n'a pas le portrait avant, de la  
quantité d'utilisation de sols propres, avant qu'on a rendu possible l'utilisation de matières résiduelles  
comme recouvrement. Comme je disais avec l'ancien règlement, il y avait toutes sortes de sols qui  
étaient pour être utilisés, on avait des problématiques, je vous dirais, environnementales du fait qu'il  
n'y avait pas assez de recouvrement utilisé.

1310 Je veux juste faire une petite histoire, là. C'est que les matériaux n'étaient presque pas  
utilisés, c'était des matériaux genre très peu convenables. On mettait ça sur les pentes en périphérie,  
ça causait ce qu'on appelle, nous, dans notre jargon, des nappes perchées dans les lieux  
d'enfouissement, des résurgences de lixiviats dans les réseaux hydrographiques de surface à  
1315 proximité, dans les fossés autour des lieux. On avait cette problématique-là aussi. Il y en a qui n'en  
mettait pas à des endroits, il y avait des envols partout, et cætera.

Donc on a voulu corriger cette situation-là aussi avec le nouveau règlement, en instaurant,  
en précisant des caractéristiques physiques que devaient rencontrer les matériaux; on parle de  
1320 granulométrie, perméabilité minimale à respecter. Puis on a voulu aussi élargir l'éventail de matières  
pas utilisées de façon à ce qui s'en fasse du recouvrement. C'était une problématique dans le passé.

Donc on a voulu faire ça. Et c'est sûr que si on comparait peut-être ce qui a été fait  
auparavant, là, au niveau des sols, on me fournit une donnée au niveau des sols de recouvrement,  
1325 sols propres, moi, en tout cas, ce que j'ai comme information, ce qu'on me fournit, c'est que de 2008  
à 2019, là, on serait passé de 395 000 tonnes à 99 000 tonnes en 2019. Ce n'est pas variable à tous  
les ans, là, mais il y a eu un changement à ce niveau-là.

1330 Mais c'est sûr qu'il y a encore certains exploitants qui ont accès à des matériaux, c'est ça qu'il faut comprendre. Les aménagements sont différents aussi aujourd'hui. On peut excaver plus en profondeur pour l'aménagement d'un lieu, ce qui fait en sorte qu'on a des déblais plus importants. Donc c'est certain que pour ces exploitants-là, l'utilisation de sols propres peut être avantageux, parce qu'ils n'ont pas à aller exploiter un banc d'emprunt à côté ou à payer le prix que ça coûte pour aller chercher le recouvrement à côté. Ça fait qu'il y a encore, oui, certains exploitants qui utilisent des sols propres parce qu'ils ont un certain accès à ça. Mais on a vu une amélioration, en tout cas, 1335 je vous dirais, au niveau du recouvrement, pour nous autres, au ministère, c'est quand même un plus au niveau de l'environnement, au niveau des nuisances à l'exploitation d'un lieu.

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

1340 J'avais une question... Je vais revenir, monsieur Trudel, avec votre collègue. — Madame Langlois, au niveau des ICI, la matière organique, de quoi on parle exactement, là? C'est la problématique du multilocatif, du gros multilocatif, est-ce que c'est ça que je dois comprendre, là? Le multilogement plus que -- je ne sais pas où est la frontière, là, entre le... c'est le huit logements ou six logements, là, je ne me rappelle pas. C'est ça la problématique dans les ICI?

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

1345 Non, c'est ça, peut-être précision, puis merci de la question : les multilogements, pour nous, c'est associé au secteur municipal, donc ça demeure le secteur résiduel. Quand on parle des ICI, on parle des industries, des commerces et institutions. Donc il y a une grande variété de types d'entreprises qui se retrouvent dans cette catégorie-là qui peuvent générer des types et des quantités de matières organiques très variés. 1350

1355 Donc on peut penser aux -- puis oubliez le contexte de la pandémie, là -- mais notamment aux hôtels, aux restaurants, tous les établissements de santé, d'éducation, les universités, par exemple, les hôpitaux qui ont des cafétérias également. Donc il y a une partie que c'est des résidus alimentaires, puis il y a d'autres, aussi, types de matières organiques qu'on inclut, puis que nous, on suit, là, dans nos différents bilans.

1360 Le secteur agroalimentaire, bien évidemment, ça fait partie aussi de leur production, donc de produire des aliments. On les suit à part. Et il y a toutes les boues également. Donc les boues,

1365 on en retrouve dans le secteur municipal. Par exemple, les usines d'épuration d'eaux usées vont produire des boues. Même chose pour les papetières également. Donc il y a un grand éventail au niveau des matières organiques, là, dans le secteur des entreprises, qui est un secteur très très varié en termes de nombre, de type, de grosseur d'entreprise également.

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

1370 Mais excusez-moi, là, quand on parle des grandes tours à condos ou du gros multilocatif, là, ils sont desservis par la collecte municipale des matières organiques ou ils doivent faire affaire avec un entrepreneur privé pour s'occuper de leurs déchets, en général?

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

1375 Ils peuvent faire affaire avec le service municipal. Les municipalités ont... ça fait partie du bâti, donc des citoyens qu'ils ont sur leur territoire qu'ils peuvent desservir. Il est possible, donc, que la municipalité offre le service à ces multilogements-là aussi comment on peut les appeler, parce qu'il y a plusieurs variations; il y a des condos, il y a des plex, il y a des multilogements, des grandes tours.

1380 Ça peut être aussi un service offert par un sous-traitant qui peut être privé, mais qui est coordonné par la municipalité. Ça peut être également un service complètement séparé au niveau municipal. Mais on voit de plus en plus un déploiement de la collecte des matières organiques au niveau des citoyens, donc des résidences unifamiliales notamment, mais aussi au niveau de ces multilogements-là. Puis si je ne me trompe pas, on a fait une étude récente là-dessus, là, sur les facteurs de succès pour favoriser la récupération des matières organiques dans ces multilogements-là. Je vais essayer de la retrouver puis je pourrais la partager à la commission.

**LE PRÉSIDENT :**

1390 Je vous remercie. Et madame Forget, je vais vous laisser la parole, mais auparavant, monsieur Trudel, madame Forget vous avait questionné et vous avait demandé si vous pouviez déjà préparer un tout petit résumé sur les outils, les dispositifs disponibles au ministère pour encadrer et orienter la gestion des matières résiduelles, que ça soit au niveau des règles, des lois, des politiques,

1395 des stratégies, et cætera. Peut-être que vous y aviez pensé, sans être exhaustif, mais nous faire un petit topo rapide, et je cède ensuite la parole à madame Forget.

**M. CLAUDE TRUDEL :**

1400 Parfait. Merci, Monsieur le président. Je vais céder la parole à monsieur Martin Létourneau, qui va pouvoir faire un survol de cet aspect-là pour le Ministère.

**M. MARTIN LÉTOURNEAU :**

1405 Merci beaucoup, Claude; merci beaucoup tout le monde c'est apprécié d'être parmi vous. Évidemment, la question de monsieur Zayed est très à propos, les outils sont multiples au niveau du Ministère. En fait, c'est la limite un petit peu de l'imagination, puis je ne veux pas trop étirer l'élastique, mais le législateur peut avoir beaucoup de droits. C'est quels sont les droits, les pouvoirs que les élus veulent nous donner, évidemment, qu'on peut aller.

1410 La LQE nous donne certains pouvoirs dans la modernisation de la collective sélective. On est allés en chercher d'autres récemment en menant à bien les modernisations récentes qu'on veut y aller. Il y a certains concepts d'obligation, obligation de desserte, obligation de collecte, qu'on introduit. Il y a des pouvoirs au niveau des sanctions aussi qu'on a introduits. Il y a des pouvoirs au niveau des redevances.

1420 Je vous dirais qu'il n'y a pas beaucoup de limites à ces éléments-là. Mais c'est toujours une question d'équilibre aussi, là. Je pense que c'était monsieur Parker, dans les années 60, qui disait qu'avec grand pouvoir vient grande responsabilité. Donc avec les pouvoirs du Ministère, on doit s'assurer d'être ambitieux, mais d'être correctement ambitieux pour ne pas venir déstructurer l'ensemble de l'industrie.

1425 On avait des questions en début de mandat, la semaine dernière, qui étaient excessivement intéressantes au niveau des redevances à l'élimination. Évidemment, si on mettait une redevance à 2 000 \$ la tonne, il n'y aurait pu d'élimination. Mais... Là, je suis caricatural dans mon exemple, mais il y aurait probablement plus de dépôts sauvages.

1430           Donc c'est pour ça qu'on est allés avec une approche plus incrémentale, qui se veut ambitieuse. C'est quand même une augmentation de 25 % et une indexation de 8 % par année avec ces redevances-là. Mais c'est quelque chose... On cherche toujours avec l'équilibre des trois piliers au niveau du développement durable.

1435           Dans les approches les plus porteuses aussi qu'on est en train de développer, qui est très intéressante, c'est la Responsabilité élargie des producteurs. On travaille présentement sur un projet de règlement, madame Dussault en a parlé la semaine dernière, pour possiblement élargir ça, et ajuster le tronc commun, là. La Responsabilité élargie des producteurs, c'est une réglementation relativement nouvelle, qui est très intéressante pour le groupement, parce qu'on y va avec une approche par objectif, tout simplement.

1440           On demande à des personnes : vous devez récupérer ou recycler 60 %, 65 % telle année, augmenter graduellement, et si vous ne l'atteignez pas, on vous donne tout simplement une pénalité. Donc on l'avait fait en 2015, je crois que ça vous a été partagé, une liste des produits prioritaires à désigner sous la REP. C'est très intéressant, on parlait d'une vingtaine de produits, séparés dans deux catégories. On va en considérer probablement des nouvelles catégories dans une réglementation à venir dans un... théoriquement à court échéance, mais évidemment la pandémie nous affecte tous, affecte les politiques du gouvernement.

1450           On cherche, encore une fois, ce que je disais tantôt, l'équilibre, l'équilibre des politiques, pour s'assurer d'y aller de manière graduelle pour que la société évolue ensemble.

1455           Je reviens aussi un petit peu sur les autres éléments. Il y a plusieurs choses qu'on peut faire en amont de l'élimination évidemment. Et on travaille là-dessus. Dans le fond, tantôt, monsieur Renaud disait qu'il manquait d'ambition dans notre rapport, je le comprends, moi aussi, j'aimerais ça... Je suis plus ambitieux que ça. Mais qu'est-ce qu'on a fait, c'est une photographie actuellement d'où on en est, c'est quoi nos plans, c'est où est-ce qu'on s'en va si on respecte nos plans. Mais on n'a pas mis d'autres éléments outre mesure après ces stratégies-là.

1460           Vous avez raison, il va assurément en avoir. Puis tantôt, madame Forget le mentionnait très bien : qu'est-ce qui se passe dans 5 ans? Qu'est-ce qui se passe dans 10 ans? Et c'était... c'est justement exactement cette question-là qu'on s'est posée nous aussi puis qui est à la base du BAPE présentement. Quand on a eu l'idée de vous mandater pour nous aider dans nos réflexions parce

que nous aussi, on veut être ambitieux, on veut aller de l'avant, on veut détourner au maximum de la matière.

1465 Mais la réflexion qu'on s'est faite, en toute transparence, dans le fond, il y a eu de la collecte sélective. La collective sélective, il y a quelques années, a bien fonctionné, on a détourné une bonne quantité de matières de l'élimination. Aujourd'hui, là, avec la réforme PL65, on est en collecte sélective 3.0 si je peux me permettre l'expression. Ça va nous permettre de recycler mieux, recycler plus localement.

1470 Cette matière était déjà en bonne partie détournée de l'élimination. On peut probablement en détourner un petit peu plus, mais le gros du détournement de l'élimination, il est déjà fait. Une matière organique, matière organique, la stratégie de valo, on l'a vu dans les chiffres, je crois que c'était monsieur Vermette qui le présentait la semaine dernière, le gros détournement, on voyait son graphique, là, la diminution déjà marquée de l'élimination au niveau des matières organiques, ça fonctionne relativement bien. Et tantôt, ma collègue, madame Cliche, qui présentait les chiffres, dans le fond, nos objectifs sont optimistes, réalistes, peu importe le qualificatif qu'on leur donne. Mais le détournement de matières organiques, c'est principalement ça qui va nous aider à arriver à l'objectif souhaité.

1480 Je dis tout ça pour dire qu'on est en planification, en réflexion, parce que moi, en tant que directeur des matières résiduelles, j'ai un objectif -- bien deux objectifs : réduire les quantités de matières éliminées et éliminer sécuritairement. Puis on se questionnait comment qu'on peut faire plus? Ce serait quoi les prochaines étapes. Puis évidemment, tantôt, monsieur Renaud disait bien : c'est quoi les autres choses en amont? Puis je comprends que vous voulez bien saisir l'impact réel de tout qu'est-ce qu'on va faire en amont, qui vont chacun avoir un petit impact pour diminuer la quantité de matière, évidemment, par habitant.

1490 Donc ça on a un plan d'action, 23 actions. On y va, on sait où est-ce qu'on s'en va relativement à ça. Évidemment, on n'a pas précisé outre mesure dans le rapport, mais la grosse différence qu'on s'est dit qu'on pouvait faire, là, puis je me plais souvent à dire dans mes discussions avec les jeunes, là, c'est on commence à penser à la quatrième voie, la quatrième collecte.

1495 Dans le fond, les matières, là -- je sais qu'il y a un débat de sémantique depuis quelques jours, si on l'appelle résidu ultime ou résidu peu importe comment qu'on l'appelle -- la matière

actuellement qui s'en va dans le camion vers le trou, ou vers le lieu d'élimination, ou vers le lieu d'élimination, ou vers le lieu d'incinération, est-ce qu'on fait repasser ou intégrer une quatrième voie, une quatrième collecte? Comment qu'on peut gérer cette matière-là pour la détourner de l'élimination?

1500

Tantôt, mon collègue, monsieur Trudel, mentionnait : est-ce qu'on pourrait penser à un tri? Puis il y a un citoyen justement hier, puis j'étais super intéressé quand que le citoyen a amené ce point-là, parce qu'il y a déjà des approches qui commencent à s'implanter tranquillement au Québec, vous allez probablement en entendre parler dans les comités un peu plus spécialisés, là.

1505

Est-ce qu'on pourrait penser à un tri de ces matières-là avant l'élimination? Puis ce n'est pas du *rocket science*, ce tri-là, là. Métaux ferreux, un aimant va nous permettre d'aller le chercher. Métaux non ferreux, un courant de Foucault va nous permettre de sortir de la matière organique qui va rester. Quand bien même notre objectif ambitieux de la stratégie de valorisation qui va viser à détourner 70 % de matière organique, il va toujours bien rester 30 % dans les matières qui vont être destinées à l'élimination, qu'on l'appelle résidu ultime ou pas, là.

1510

Mais il y a des technologies, des tris mécano-biologiques qui permettraient d'aller chercher cette matière-là. Mais évidemment, ce n'est pas évident d'implanter cette quatrième voie-là, on est au premier balbutiement de cette réflexion-là, puis c'est pour ça qu'on a dit : il faut que le BAPE nous aide à avoir cette réflexion-là exclusive sur le volet élimination des matières résiduelles pour nous aider à mettre cette voie-là, cette quatrième voie-là...

1515

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Moi, j'ai envie répondre, j'ai envie de vous répondre : aidez-nous à vous aider, hein. Aidez-nous à vous aider. Ça fait que, dans le fond, nous en donner un peu plus pour que nous, on vous en donne un peu plus. Mais écoute, merci, pour le portrait. J'ai envie... J'ai le privilège d'avoir accès à la discussion, monsieur Zayed, sur le côté, et je vois qu'il y a des gens fatigués dans notre groupe...

1520

1525



**LE PRÉSIDENT :**

1530 Madame Forget, je vais vous demander, si ça vous ne dérange pas, j'ai eu plusieurs demandes de personnes qui voudraient faire une petite pause.

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

1535 C'est ça que j'étais en train de dire. C'est que moi, je suis en train de le voir sur le côté, puis j'allais vous proposer, justement, de me censurer et de commencer après la pause avec mes deux questions.

**LE PRÉSIDENT :**

1540 Excellent. Merci, madame Forget. Donc, nous arrêtons 15 minutes.

1545  
\_\_\_\_\_  
PAUSE  
REPRISE DE LA SÉANCE  
\_\_\_\_\_

**LE PRÉSIDENT :**

1550 Alors, mesdames, messieurs, nous poursuivons. — Je vous cède la parole, madame Forget.

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

1555 Merci. En fait, monsieur Létourneau était encore en train de parler, je pense, quand on est un peu intervenus. Je voulais juste poser une question dans le même sens où il était, puis transiter vers mes deux questions. En fait, monsieur Létourneau, ce que j'aimerais, c'est juste que je pense que j'ai besoin de mieux comprendre vos outils d'une manière un peu plus en catégorie. On n'est pas tous dans votre milieu du quotidien, là.

1560 Alors, par exemple, vous avez parlé de dispositifs de pouvoir versus des approches. Je ne  
sais pas s'il y a comme une espèce de hiérarchie de pouvoirs coercitifs, volontaires, ou je ne sais  
pas quelle matrice vous travaillez. Mais dans le fond, ce qui nous intéresse, c'est actuellement, les  
mesures déjà annoncées, mises en place, elles tomberaient dans quelle catégorie, et celles que  
1565 vous étiez en train d'aborder, là, celles du futur vers où on pourrait s'en aller, encore là, elles doivent  
tomber dans les mêmes genres de catégories. Je ne sais pas si vous comprenez ma demande?

**M. MARTIN LÉTOURNEAU :**

1570 Oui, bien je crois saisir, puis n'hésitez pas à me corriger, là, puis je comprends bien votre  
besoin.

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

1575 Puis vous pouvez compléter par écrit par après, là. Dans le fond, ce que j'aimerais, c'est  
que vous déposiez, après, un document. Mais là, pour les besoins de la discussion, finir votre résumé  
que vous étiez en train de faire, puis après, de nous publier un document qui nous traite ces  
catégories-là. Puis ce qui pourrait être intéressant aussi, c'est même de nous dire, quand vous disiez  
qu'il faut ménager, il faut ménager, là, dans le sens qu'on peut par là, mais il peut y avoir des  
conséquences, ça serait peut-être de nous écrire avantages/désavantages de tel type de mesures  
1580 puis, t'sais, les enjeux aussi de résistances des fois sociales, peut-être de certaines d'entre elles si  
vous les connaissez. Si c'est documenté, si vous avez lu des articles scientifiques là-dessus et tout  
ça.

1585 Donc ça, vous pourrez le déposer dans les jours à venir. Mais pour l'instant, je vous laisse  
continuer sur votre lancée de la quatrième voie.

**M. MARTIN LÉTOURNEAU :**

1590 Oui.

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Je pense que c'est là qu'on était rendus. Puis après, j'aurai deux questions, puis je pense que ça va être pour vous, mais je vais laisser monsieur Trudel en juger.

1595

**M. MARTIN LÉTOURNEAU :**

Bien, merci beaucoup, et merci pour la pause aussi, c'était très apprécié. J'entendais mon collègue depuis tantôt qui disait qu'il allait me passer la parole, ça fait que je n'hésitais pas... j'hésitais à quitter à l'écran.

1600

Donc pour revenir un petit peu sur la quatrième voie -- et ensuite de ça, je reviens à votre question qui est tout à fait pertinente, madame Forget --, c'est, dans le fond, le Ministère, le constat qu'il a fait, c'est -- puis on n'est pas le seul l'avoir fait, il y a différents intervenants qui l'ont fait aussi -- c'est que le besoin d'élimination, c'est un besoin qui va être là pour des nombreuses années, ou des dizaines d'années encore une fois. Puis je pense que même dans la lettre du mandat du ministre, ça décrivait noir sur blanc que maintenant qu'on fait ce constat-là, c'est quoi qu'on fait.

1605

Puis c'est très désagréable à faire comme constat, je vous avoue, là. Ce n'est pas quelque chose qu'on veut s'avouer, puis il y a plusieurs intervenants qui, des fois, tentent de regarder plus en amont, puis on est les premiers à vouloir regarder en amont la hiérarchie du 3RV-E, parce que tout le monde préfère réduire, tout le monde veut tenter de remonter dans la hiérarchie pour éviter l'élimination. Mais lorsqu'on fait le constat très désagréable qu'on va éliminer plus de 100 000 tonnes dans les 20 prochaines années -- oui, 100 000... Oui, 100 000 tonnes, désolé, là, je commence à être fatigué un petit peu, on s'est couchés tard hier --, mais on va éliminer une quantité très substantielle de résidus dans les prochaines années, comment qu'on fait pour que ce soit moins pire?

1610

1615

Tantôt... Pas tantôt, mais hier, on parlait de l'incinération. T'sais, il y a des avantages à l'incinération. Ce n'est pas une solution parfaite, il y a des défis qui viennent en arrière de ça. Donc la réflexion qu'on voulait s'imposer, c'est comment est-ce qu'on peut faire moins pire avec ce constat-là, ou comment qu'on peut en détourner encore plus?

1620

1625 Donc le résidu, nonobstant toutes les autres initiatives qu'on (inaudible) en place; l'exemplarité de l'état, d'économie circulaire, l'écoconception, tout ça, comment qu'on fait pour bien gérer cette matière-là? Et les exemples qu'on donnait tantôt sont multiples. Par exemple, le tri lorsqu'on arrive dans un lieu d'élimination, il y a déjà une ville qui teste cette approche-là présentement au Québec, il y a des petits défis, mais il y a assurément un intérêt là-dedans.

1630 Il y a plusieurs possibilités qu'on pourrait considérer pour nous aider, puis c'est ça qui va faire la grosse différence dans les années à venir. Puis c'est peut-être pour ça, t'sais, dans le fond, quand on a rédigé le document à votre intention, là, de la manière qu'on l'a rédigé puis la manière qu'on avait notre réflexion dans le but de vous mandater, le 6.1, ou le 7.1, ou le 5.1, ou le 7 avait plus ou moins d'importance, en toute transparence, parce c'était juste... l'élément, c'était l'étincelle pour allumer la réflexion, faire la mise à l'agenda d'une problématique importante qu'on doit s'adresser collectivement.

1640 Donc là, la matière qui s'en va à l'élimination, même si on va faire continuer de moderniser la collecte sélective, même si on va faire la stratégie de valorisation, cette matière-là qui va à l'élimination, comment qu'on fait pour mieux la gérer? Puis il y a des éléments, il y a des pistes de réflexion comme je vous disais tantôt. Est-ce qu'on pourrait penser à des grosseurs minimales de lieux d'élimination? Est-ce qu'on pourrait penser à des grosseurs maximales de lieux d'élimination?

1645 Tantôt, monsieur Renaud a amené une question puis une réflexion excessivement intéressante, puis que je suis content qu'il amène, puis qu'on se pose aussi au niveau de la gestion municipale, la gestion territoriale. Donc là, actuellement, il n'y a pas une gestion provinciale en matières résiduelles, puis je ne dis pas qu'on milite dans ce sens-là, mais qu'il y a des éléments de réflexion qui méritent de s'y attarder. Donc est-ce qu'on pourrait avoir une vision un peu plus globale avant ça.

1650 Puis c'est l'exemple que je cite tout le temps du REIMR : l'obligation de recevoir la matière. Puis je crois que c'était hier que monsieur Renaud, encore une fois, faisait un point très intéressant là-dessus. Au niveau de la réception de certains résidus fins de CRD, actuellement l'obligation de recevoir est au niveau des MRC. Donc s'il y avait une génération de ce résidu-là en dehors d'une MRC puis qu'il n'y avait pas de lieu qui le voudrait, il y a un défi pour forcer une élimination correcte de ce résidu-là. Donc est-ce que c'est une réflexion qu'on pourrait amener?

1660 Tantôt, je disais : est-ce qu'il y a une réflexion sur venir encadrer... Parce que ça rentre un peu dans votre question : c'est quoi les outils? le Ministère peut dire un lieu d'élimination technique, c'est 50 000 tonnes par année minimum, puis... ou peu importe le tonnage. Je dis peut-être n'importe quoi dans les chiffres, c'est une réflexion plus approfondie qui doit être faite.

1665 Mais est-ce qu'on peut venir l'encadrer pour dire : on veut des plus gros lieux d'élimination. Puis ce n'est pas que je souhaite avoir des gros lieux d'élimination, mais c'est un coup qu'on fait le constat, qu'on s'avoue candidement -- puis c'est très désagréable de s'avouer ça -- qu'on va éliminer encore longtemps, est-ce qu'on est mieux d'avoir moins de lieux mais des plus gros lieux?

1670 Mais si on a des plus gros lieux puis on les autorise sur plus longtemps... Parce que dans les dernières autorisations, un élément intéressant qui a fait l'objet de plusieurs discussions à l'interne, des autorisations de courte durée. Puis en fait, ça a été l'étincelle du mandat. On a réalisé, trois lieux d'élimination qu'on doit autoriser en l'espace de quelques mois, ça n'avait pas de bon sens, il y avait... Puis ce n'est pas agréable autoriser des lieux d'élimination. C'est un besoin, certes, mais ça a été une étincelle : pourquoi qu'ils n'ont pas été autorisés 20 ans de temps?

1675 Tout le monde savait puis bien personne ne le disait qu'on devrait éliminer 20 ans de temps dans ces lieux-là, de la manière qu'ils sont bâtis, tout ça. Mais si on avait autorisé initialement sur 20 ans, mais avec des règles beaucoup plus ambitieuses -- puis je ne dis pas que les règles du REIMR ne sont pas ambitieuses, mais je dis que si on donne de la prévisibilité aux exploitants, on peut être plus exigeant envers les exploitants.

1680 L'exemple dans le REIMR, on a une obligation de captage des biogaz, bien le captage pour destruction. Il n'y a pas d'obligation de valorisation du biogaz. Mais si on vient dire, là, dans les nouveaux lieux d'élimination de l'avenir, on vient dire : est-ce qu'on veut des lieux d'élimination de telle grosseur minimum, avec telle capacité minimum annuelle, mais là, votre biogaz, vous n'allez pas juste le capter et le détruire pour détruire notamment le H<sub>2</sub>S, vous allez le valoriser le biogaz pour réduire les GES, pour avoir, dans le fond, une pleine valorisation de ce biogaz-là. C'est une réflexion ultra intéressante.

1690 Mais, encore une fois, je vous disais que c'est excessivement important l'exercice qu'on mène présentement, parce que les voies qu'on va décider sont mutuellement exclusives. Ou des fois, pas nécessairement tout le temps, mais par exemple, si on dit qu'on fait un TMB à l'entrée d'un

lieu d'élimination au niveau du tri de la matière qui est destinée, là si on sort le 30 % de matières organiques qui y reste, est-ce que ça va valoir la peine de faire de la valorisation ou d'exiger la valorisation du biogaz à cause qu'il y en aura beaucoup moins qui va être généré.

1695

Je ne sais pas la réponse. J'aimerais ça l'avoir, la réponse. Et il n'y a probablement pas de réponse unique aussi là-dedans, parce que la réalité de Montréal, ce n'est pas la réalité de Kuujuaq, ce n'est pas la réalité de Saint-Jean-Port-Joli ou peu importe quel village. Il y a des réalités géographiques différentes.

1700

Donc c'est ça qu'on voulait considérer, puis vous l'avez bien commencé, dans le fond, en séparant par région, en ayant des réflexions par région. Puis évidemment, ça va continuer dans ce sens-là. Il y a des régions qui ont des défis, évidemment. L'Outaouais, par exemple. L'Outaouais, il n'y a pas de lieux d'élimination, c'est peut-être correct qu'il n'y ait pas de lieu d'élimination, mais ce n'est peut-être pas correct aussi. Est-ce qu'on devrait considérer en installer un là, en Outaouais, un lieu? Puis je ne suis pas un fervent d'installer un lieu, mais c'est une réflexion, je pense que c'est une question qu'on doit se poser.

1705

Les modernisations qu'on a faites dans le passé, monsieur Trudel l'a dit la semaine dernière, on est passé de 1000 dépotoirs à 38 LET -- là je fais exclusion des lieux d'enfouissement en tranchée et out cas, là. Est-ce que 38, c'est un bon nombre? Est-ce qu'on pourrait le réduire un petit peu plus pour avoir encore une meilleure gestion?

1710

On pourrait. On pourrait avoir ces réflexions-là. Tantôt, je vous disais que les limites de l'imaginaire, dans le fond, le gouvernement a des pouvoirs de prescription ou a des éléments qu'on peut mettre au niveau des incitatifs. Le meilleur exemple : la redevance à l'élimination. Le gouvernement vient mettre une taxe à l'élimination. Mais avec cette taxe-là, on prend de l'argent, on génère un revenu puis on fait des programmes volontaires, des programmes incitatifs. Donc c'est une question de balance, puis c'est une question aussi de limite de l'imagination.

1715

Puis ce n'est pas pour être plus sévère, mais c'est pour être plus intelligent dans nos politiques, dans nos stratégies. Et là, on est des personnes ultrabrillantes, puis je vous avouerais, un des éléments qui m'a poussé... Puis je ne dis pas que c'est mon initiative complètement, là, c'est le travail du Ministère au complet. On a la chance présentement d'avoir monsieur Trudel, d'avoir monsieur Bourret, d'avoir madame René-Claude Chrétien, je les appelle ma gang des éliminateurs,

1720

1725

avec de la relève évidemment. Vous verrez, il est très expérimenté, monsieur Trudel, il est là depuis Mathusalem, et je veux profiter de son expérience pour...

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

1730

Ça commence à être valorisant, hein, monsieur Trudel, éliminateur et Mathusalem. (Inaudible).

**M. MARTIN LÉTOURNEAU :**

1735

On blague souvent ensemble. Mais, dans le fond, c'est pour mettre en lumière qu'on a la chance présentement d'avoir une expertise, et ma fenêtre d'opportunités pour mener une réforme -- puis ce n'est pas à moi de prendre la décision de suggérer une réforme au gouvernement -- une réforme ambitieuse comme qu'avait fait l'équipe au niveau du REIMR au début des années 2000, qui a changé la donne significativement au niveau de l'élimination. On a la chance d'avoir expertise-là, d'en profiter pour mener à bien une réforme ambitieuse.

1740

Cette réforme-là, ce temps-là est relativement limité, parce qu'à un moment donné, après un travail aussi bien mérité, puis c'est tout à fait normal, puis mais que j'arrive là, moi aussi, je vais souhaiter avoir une retraite probablement, mais j'essaie de profiter un peu de la présence de monsieur Trudel pour mener à bien cette réflexion-là. Puis ce n'est pas uniquement... c'est circonstanciel, là, ils sont là puis on aurait probablement ces discussions-là quand même.

1745

Mais tout ça pour dire qu'on est à (inaudible), puis on a besoin de vous, on a besoin, dans le fond, de l'étape de consultation du BAPE pour se concentrer sur ce volet-là de l'élimination spécifiquement, parce que c'est là qu'on va pouvoir avoir un impact sur les scénarios qu'on ne veut pas qui arrivent.

1750

Tantôt, monsieur Renaud disait qu'il n'y avait pas d'ambition dans le plan, mais c'est un petit peu volontaire. Puis vous m'en excuserez, dans le fond, on voulait... puis je ne dis pas... un peu, je ne dirais pas choquer, mais on voulait montrer le besoin d'élimination et justifier la présente réflexion, parce que la quatrième voie que je parlais tantôt pour boucler la boucle, c'est ça qui va faire la grosse différence.

1755

1760 Comme j'expliquais, il y a eu la collecte sélective qui a fait une grosse différence. Là, on  
peaufine, matière organique qu'on implante, qui fait présentement une énorme différence, mais qui  
va avoir une capacité limitée (inaudible). Tantôt, madame Cliche le mentionnait, le gros des résultats  
va être dans les premières années de la stratégie au niveau de la desserte territoriale.

1765 Évidemment, après ça, de manière incrémentale, on va aller chercher des petits points de  
pourcentage ici et là. Mais l'autre grosse différence qu'on va pouvoir faire, là, pour l'élimination, pour  
réduire cette quantité-là, c'est au niveau de la quatrième voie que je me plais à appeler, là, au niveau  
de qu'est-ce qui rentre dans les lieux d'élimination. Comment qu'on fait pour détourner un maximum  
1770 de cette matière-là pour bien la gérer, mieux la gérer, la remonter en haut dans la hiérarchie du 3RV-  
E.

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Parfait.

1775

**M. MARTIN LÉTOURNEAU :**

Donc c'est vraiment vers là qu'on veut aller.

1780 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Bien, merci beaucoup, il y avait plein d'éléments intéressants. Je vais juste poser mes deux  
questions, sûrement que mes collègues vont vouloir revenir à d'autres. Vous auriez presque pu faire  
un PowerPoint finalement. Mais vous avez l'air aussi la personne désignée pour répondre à une  
1785 portion de la question écrite qu'on va vous envoyer, parce que vous avez quand même parlé de  
certaines... dans le fond, certaines possibilités que vous avez devant vous, mais que vous ne voulez  
pas nécessairement, vous ne savez pas si ça va aller dans... si l'ouverture va être là au bon moment  
pour ces possibilités-là. Mais que, au moins, si vous les mettez sur la table avant les ateliers, ça va  
nous faire quelque chose à mettre sur la table dans les ateliers aussi. Alors on s'attend... On a hâte  
1790 de lire ce document-là.

Alors comme je vous disais, si vous pouvez le structurer en fonction du pouvoir ou des types  
de mesures que vous faites, avantages/désavantages, les mesures actuelles versus possibles pour



1795 20 ans, surtout celles qui ne sont pas tout à fait encore bonnes aujourd'hui, mais qui pourraient l'être dans le futur, voilà.

1800 Alors mes deux questions, qui, je pense, s'adressent à vous, il y en a une qui est vraiment liée avec ce qu'on vient de dire, là. C'est, en fait, simplement comme question, est-ce qu'on a, au Québec, des dispositifs d'ordre contraignant? Genre, si vous ne faites pas ça, voici ce qui arrive.

1805 Donc je sais que vous avez dit, par exemple, la redevance, c'est une obligation. Donc toutes les mesures d'ordre obligatoire. Je pense qu'on a beaucoup abordé les mesures d'ordre volontaire, et quelles sont-elles. C'est peut-être monsieur Trudel qui peut répondre aussi, là. Mais je veux vraiment avoir les mesures qui sont d'ordre obligation.

1810 Puis la sous-question qui suit, c'est : qu'est-ce qui... c'est quoi, dans le fond, qui fait qu'on n'a pas vraiment un système par obligation comme d'autres places dans le monde qui ont été un peu plus loin dans l'obligatoire? Est-ce que ça a été documenté, ça, les sources de résistance dans les dernières années, au Québec, par rapport à aller un petit peu plus loin dans l'obligation?

1815 Je vais laisser monsieur Trudel décider s'il prend la parole en premier ou pas. Non? OK.

**M. CLAUDE TRUDEL :**

1815 Non, mais je vais juste laisser la parole à mon directeur, je ne veux pas lui couper la parole.

**M. MARTIN LÉTOURNEAU :**

1820 C'est très gentil, Claude. Mais tantôt, vous aviez des bons mots pour moi, madame Forget, puis c'est très apprécié, mais je suis l'humble représentant d'une équipe d'une quarantaine de personnes que c'est eux autres les experts. Je suis un humble généraliste qui a juste la capacité de retenir deux, trois mots-clés et de les placer dans un ordre décent dans une phrase, là. Mais l'expertise, c'est eux autres qui l'ont, là, moi, je ne suis pas grand-chose à côté d'eux.

1825 Pour revenir à vos éléments, c'est... oui, on a présentement... le premier exemple qui me vient en tête, la Responsabilité élargie des producteurs. Évidemment, c'est une réglementation nouvelle. Il y a des obligations d'atteindre certains résultats, certains taux de recyclage, sinon il y a

1830 une pénalité. Une pénalité qui est basée, d'ailleurs, un, sur le coût de recyclage réel avec une petite pénalité de plus. Ça fait que, autrement dit, on veut que ça soit plus intéressant pour eux de récupérer que tout simplement de payer la pénalité.

1835 Pour revenir sur les obligations, on est allé chercher, on a prévu, notamment dans la stratégie de valorisation, une certaine obligation de desserte. Évidemment, je ne peux pas... c'est une stratégie, je ne peux pas présumer de la décision du gouvernement qui s'en vient, si on va ou non l'implanter. Mais il faut regarder aussi qu'est-ce qui s'est fait ailleurs.

1840 Le premier exemple, de mémoire, c'est la Nouvelle-Écosse au niveau du bannissement de la matière organique, là. Ils sont arrivés avec, comment je pourrais dire, une très grande ambition, dire : Nous, on bannit la matière organique. Ça n'a pas marché. Ça n'a pas marché. Dans le fond, ce n'est pas parce qu'il y a un vœu pieux qui est fait de certains éléments que ça va nécessairement y arriver.

1845 C'est pour ça que le choix de société qu'on a fait jusqu'à présent, c'était plus des approches, je pourrais dire, collaboratives, coercitives et incitatives. Puis le meilleur exemple, collecte sélective. Collecte sélective, jusqu'à présent, c'est les entreprises qui paient la collecte sélective au Québec, une facture de 200 millions par année, ish.

1850 Donc le monde municipal, ils ont intérêt à ce que ça fonctionne et intérêt à le déployer, parce que cette facture-là est assumée en partie, là, à 98 %, 99 %. Des fois, je me fais taper sur les doigts puis ils me le rappellent, c'est tout à fait normal, il y a un certain pourcentage qui est absorbé par le monde municipal en fonction de leur efficacité, mais cet élément-là va être évacué avec la modernisation de la collecte sélective 3.0 qu'on est en train de déployer.

1855 Donc il y a cet élément-là. Et les autres éléments au, niveau obligation, ça fait pas mal le tour des exemples. Évidemment, on pourra...

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

1860 Mais si jamais il y en a un autre que vous avez oublié, là, faites juste le mettre dans le document, là, que je vous ai demandé de déposer. D'ailleurs, je rajouterais, là, juste l'histoire des approches régionales, provinciales pour la planification. T'sais, je sais que ça peut être une stratégie,

ça peut être une politique, ça peut être une intention, si jamais vous voulez aussi le mettre dans le document, ainsi que la taille des lieux idéale puis la manière d'inciter à des tailles des lieux. Je ne sais même pas si ça fait partie de vos réflexions, mais si ça en fait partie puis il y a une valeur ajoutée pour nos ateliers, merci de le mettre. Si évidemment c'est trop brouillon puis vous n'avez pas vraiment de réflexion, on comprend si vous ne le mettez pas.

Donc c'était ça ma question pour le volontaire et le non-volontaire. Puis l'autre question, je pense que ça référerait plus à RECYC-QUÉBEC. Je ne sais pas si, monsieur Trudel, vous voulez compléter la... Non, ça va.

Donc madame Langlois-Blouin, je voulais savoir, dans le fond, vous faites beaucoup... ce que je comprends, là, dans le fond, la première semaine qu'on a passée ensemble sur votre rôle puis vos programmes, c'est que vous faites beaucoup dans l'acquisition de connaissances à partir de projets qu'on essaie... on essaie de comprendre une matière, on essaie de comprendre les approches, puis après, on les diffuse. Et je voulais savoir si une fois que la ou les tentatives, là, dépendamment combien de personnes ont répondu à votre appel d'offres, faites-vous un rapport à la fin avec des recommandations? Dans le fond, à la fin de chacun, puis est-ce que ça pourrait être mis disponible à la commission?

Par exemple, des recommandations qui seraient du style réglementaire, financement, comment favoriser, finalement, pour que les beaux résultats qu'on a eus dans le projet soient émuloés ailleurs, et que les mauvais ne soient pas faits. Donc vous recommandez au ministère de faire ci, aux municipalités de faire ça. Est-ce que vous avez ce genre de documents -- là, je ne veux pas dire à la pièce, là -- mais t'sais, comme un bilan, soit que vous nous produisez une espèce de bilan sommaire, ou bien si vous en avez à la pièce, pour ne pas vous créer du travail, on comprend aussi, est-ce que c'est le genre de documents qui existe? Parce que ça, ça pourrait vraiment nous nourrir sur les réflexions issues de ces projets-là qui peuvent justement compléter le document que monsieur Létourneau nous préparerait.

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Bien je... Peut-être, parce qu'il y a beaucoup d'éléments dans ce que vous mentionnez, ça fait que je vais essayer de répondre aux différents éléments. Parce que vous parlez d'acquisition...

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

1900 Bien en fait, juste... (inaudible), mais elle est plus simple que vous pensez, là. C'est qu'à la fin d'u programme, à la fin d'une initiative, il y a un rapport à la fin, j'imagine, qui dit : ça a marché, ça n'a pas marché, ça a marché pour ça, ça a marché pour ça. Et dans ces recommandations-là, est-ce qu'il y en a qui sont des orientations qui seraient pertinentes pour la commission? Des orientations, là, je parle long terme, là, qui peuvent définir à long terme des changements.

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

1905 Donc peut-être pour répondre à votre question : après chaque programme, à chaque programme, chaque projet doit déposer un rapport, RECYC-QUÉBEC fait un bilan. Donc chaque programme d'aide financière a des indicateurs de performance et on fait des bilans de programmes. Et oui, on fait des recommandations, donc pour répondre simplement à votre question. On fait des recommandations à nos collègues du Ministère, ou même au ministre, de différentes façons.

1915 Donc ça peut se faire de façon lors de rencontres d'échanges, notamment. Parce que vous m'avez parlé aussi du plan d'action, du suivi de plan d'action. Il y a un comité de liaison qui regroupe RECYC-QUÉBEC, le Ministère, et on se rencontre à des fréquences convenues, là, entre nous plusieurs fois par année. Ça peut être fait verbalement, mais ça peut être fait aussi par écrit.

1920 Donc on a déposé des mémoires, nous-mêmes, là, quand il y a eu des projets de règlement, on a déposé des mémoires, et notamment, là, celui qui me vient en tête que je pourrais vous partager, c'est quand il y a eu la commission sur le verre par l'Assemblée nationale, la commission sur les transports et l'environnement, RECYC-QUÉBEC avait déposé un mémoire. Et la première chose qu'on disait, c'est : il faut arrêter d'opposer les systèmes de collecte sélective de consignes, ils sont complémentaires, il faut les moderniser les deux en même temps, et on est rendus là.

1925 Donc ça, ça l'a amené toute une réflexion aussi. C'est un exemple que je peux vous donner, mais on pourrait vous faire un tour dans...

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

1930 En fait, c'est vous qui connaissez bien vos documents. Mais ce que je demande, c'est plus d'avoir un document vue d'ensemble qui nous permettrait de savoir, par exemple, dans les cinq dernières... bien je ne sais pas, là, la durée, mais les cinq dernières années, les recommandations majeures que vous pensez qui vont inspirer la commission pour vraiment la vision 20 ans.

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

1935 Je comprends. Puis peut-être que ça pourra être regroupé dans ce que vous souhaitez à votre question générale d'avoir...

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

1940 Oui. On commence à avoir des réponses à notre question générale. On commence à mieux comprendre vers où on s'en va, mais c'est juste ça va être plus clair évidemment par écrit.

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

1945 C'est ça. C'est un tableau, donc, j'imagine, avec différents éléments, donc les différents éléments sur les différentes filières ou les matières, on pourrait inclure totalement les recommandations qui ont été faites de notre côté.

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

1950 Bien je pense que mes collègues, dernière question qu'il y a eu à ce sujet-là, c'était monsieur Zayed, et on était plus proche du quantitatif. Là, on voulait aussi les impacts, le quantitatif. Moi, dans le fond, ma demande ici, on est plus de l'ordre de vos recommandations du système, comment modifier le système à long terme. Puis je pense que ça peut nourrir, en tout cas, la vision des dernières années de RECYC-QUÉBEC, puis aussi qui est campée sur des résultats de certains projets que vous avez faits. Parce que là, comme ça, ça lie le bilan à l'orientation future.

1960 Alors si on peut avoir des documents sommaires, puis après, on peut peut-être continuer avec des questions plus précises en fonction des priorités de la commission.

Merci beaucoup, ça finit mes questions, monsieur Zayed.

**LE PRÉSIDENT :**

1965                   Merci, madame Forget. — Monsieur Renaud.

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

1970                   J'ai une question pour monsieur Trudel. On a parlé, votre collègue, monsieur Létourneau a parlé de tri avant enfouissement, et dans les documents qui ont été déposés par la CMM, on a vu des études qui ont été faites, là, depuis 2006, il y en a plusieurs, là, Dessau-Soprin, je pense, SNC, ou en tout cas, Polytechnique. On parle, dans presque toutes les options, on parle de prétraitement mécanique biologique, là, ce que j'associe à un tri avant enfouissement.

1975                   J'aimerais ça connaître la position du Ministère par rapport à ça, par rapport à l'installation de tels dispositifs, s'il y a des règles qui ont été établies, s'il y en a qui en ont installé jusqu'à maintenant, ce genre de technologies là, là, qui, ce que je comprends, c'est que c'est utilisé passablement en Europe, là. Alors, j'aimerais ça voir le Ministère où vous vous situez par rapport à ça, si ça fait partie des solutions que vous envisagez?

1980                   **M. CLAUDE TRUDEL :**

1985                   Monsieur le commissaire, pour reprendre les paroles de monsieur Létourneau tout à l'heure, c'est clair que c'est ça qu'on aimerait qui se déploie à plus grande échelle, parce qu'on veut vraiment, encore une fois, réduire la quantité de matières résiduelles à éliminer. Pour ce qui est des différentes technologies, le Ministère n'a pas fait d'approches, n'a pas fait d'études, il n'a pas fait de recherches dans ce sens-là.

1990                   On est au courant de ce que c'est... du document dont vous faites mention, là, qui a été déposé à la commission par la CMM. Mais c'est sûr que ça va être comme tout autre équipement de traitement de matières résiduelles. C'est-à-dire que, actuellement, il y a un règlement qui porte sur l'élimination des matières résiduelles, définit les grandes règles d'aménagement, exploitation des installations, d'élimination, mais il n'y a pas de réglementation concernant ces équipements-là de traitement comme pour d'autres technologies de tri, de d'autres matières, et cætera.

1995

Le Ministère, c'est toujours regarder en vertu de chacun des projets, ils sont analysés à leur mérite, c'est-à-dire en fonction des rejets qui peut y avoir à l'environnement. Donc on va analyser chacun des projets qui est présenté puis on va s'assurer, premièrement, qu'il n'y a pas de rejet dans l'eau, dans l'air et dans le sol, et cætera, et s'il y a des rejets, bien qu'ils soient conformes à nos exigences. Mais c'est sûr qu'on va le regarder d'un bon œil parce que ça pourrait encourager la réduction de la matière à éliminer.

2000

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

2005

Un lieu d'enfouissement technique qui voudrait implanter une technologie de ce type-là, ça correspondrait à une demande d'agrandissement ou à quoi? Il faudrait qu'il fasse une demande pour une modification de son certificat ou...?

**M. CLAUDE TRUDEL :**

2010

Bien c'est sûr qu'il faut comprendre que l'autorisation, on l'a expliquée un petit peu aussi, là, c'est l'autorisation de l'agrandissement, l'établissement et l'agrandissement d'un lieu d'enfouissement, c'est assujéti à la procédure d'évaluation environnementale, parce que c'est considéré dans... On a une hiérarchie aussi au niveau des autorisations; risque élevé, risque modéré et risque faible. Risque élevé, ça passe par la procédure d'évaluation environnementale.

2015

Mais dans le cas qui nous intéresse, une situation comme ça, ça serait une autorisation ministérielle, parce que l'article, si vous allez voir les articles 22.7 et 22.8, on fait la distinction -- de la loi, là, je parle -- on fait la distinction entre des installations de valorisation ou des d'élimination, et cætera. Mais il y aurait une autorisation seulement ministérielle qui serait donnée puis ça serait étudié à son mérite, le projet, mais en fonction des exigences. S'il y a des émissions dans l'air, je ne sais pas par quelconque procédé, bien ça va être possiblement assujéti à certaines exigences du *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère*. S'il y a des rejets dans l'eau, et cætera, on va le regarder, mais c'est cette base-là.

2020

2025

Ça ne nécessite pas de retour d'agrandissement du lieu, c'est juste une autorisation supplémentaire à l'installation qui est déjà là. Parce que je rappellerais encore une fois que même s'ils ont passé par la procédure et qu'il y a un décret d'autorisation pour les autorisations de lieux d'enfouissement, il y a quand même une autorisation ministérielle qui est quand même requise par

2030 la suite. Donc c'est peut-être cette modification-là qui serait nécessaire d'être faite ou un ajout qui  
serait fait l'autorisation pour tenir compte qu'il y a un nouveau procédé qui est utilisé à cet endroit-là.

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

2035 On voyait aussi dans d'autres documents ce qui se fait dans d'autres juridictions, là, ce qu'ils  
appellent le *piggyback*, où on... au lieu d'agrandir un lieu d'enfouissement technique, on vient ajouter  
par-dessus des cellules qui sont déjà pleines, en tout cas, on vient rajouter... Est-ce que ça, c'est  
des façons de faire que le règlement permet? Est-ce que ça pourrait se faire?

**M. CLAUDE TRUDEL :**

2040 Le règlement ne l'interdit pas formellement. Mais vous allez comprendre que pour des  
raisons que j'appellerais de stabilité, de géotechnique, et cætera, c'est quelque chose qu'on va  
regarder... on regarderait très attentivement. Parce qu'on veut s'assurer que nos installations, nos  
équipements de -- je vais vous donner quelques exemples par la suite -- que nos installations à la  
2045 base, les systèmes... On a parlé, à un moment donné, on a eu des questions par rapport la durabilité  
du système d'imperméabilisation, la durabilité des systèmes de drainage des eaux de lixiviation qu'on  
a à l'intérieur.

2050 Donc on veut s'assurer que tout ça soit... demeure le plus longtemps efficace, et cætera, et  
que ce soit le plus facile possible d'entretenir ces équipements-là. Si on vient qu'à aller remettre des  
déchets sur un ancien lieu, c'est une zone qui n'est pas tellement stable, là. Même s'il y a des  
tassements beaucoup plus importants au début, tout de suite après avoir terminé l'enfouissement, il  
continue d'y avoir des tassements dans le temps.

2055 D'aller installer un système d'imperméabilisation par-dessus ces zones-là puis qu'on veut  
maintenir une pente du fond minimale pour assurer le drainage du lixiviat, et cætera, on risque d'avoir  
des problématiques à plus long terme pour que ce soit plus efface.

2060 Ça fait que jusqu'à maintenant, ça n'a pas été autorisé vraiment de dire complètement  
par-dessus. Ce qu'on a permis dans certains cas, il y a certains lieux qui sont venus s'aménager, ils  
sont venus s'appuyer sur la pente périphérique. Je vous dirais, ils sont venus -- si je pouvais vous  
faire un dessin, là, ça serait plus simple, là -- mais ils sont venus dans la pente périphérique. Donc



2065 même s'il y a un tassement dans la pente périphérique, on va quand même rester avec une pente minimale. Ce qu'on n'aurait pas si on est complètement sur le dessus, où là, le règlement exige d'avoir une pente minimale de 2 %. Bien ça ne prend pas beaucoup de tassement pour avoir une  
2070 contrepente puis qu'à ce moment-là, on ne serait plus capable d'évacuer efficacement nos systèmes... nos eaux de lixiviation. Donc il y a une contrainte que j'appellerais technique d'aménagement et de géotechnique, je dirais, de stabilité de ces installations-là. Mais ce n'est pas interdit.

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

2075 On parlait de... quand on parle de tri avant enfouissement, là, puis de technologies comme ça, dans un horizon de 20 ans, est-ce que c'est imaginable, là, qu'il puisse y en avoir... que ça puisse s'installer dans plusieurs lieux d'enfouissement? Est-ce que c'est... Ou vous pensez que ça ne pourrait pas survenir?

**M. CLAUDE TRUDEL :**

2080 Excusez-moi aussi, j'ai oublié peut-être une partie de votre question, là. On est partis sur toutes sortes de choses, mais vous m'avez posé la question à savoir s'il y en avait déjà, là je pense que vous m'avez posé ça un peu comme question.

2085 À notre connaissance, il y en a une installation qui a été autorisée pour démarrer une espèce de... ce qu'on appelle TMB, là, le tri mécano-biologique, et cætera, là, dans un lieu d'enfouissement. Moi, je pense que c'est tout à fait plausible qu'il puisse y en avoir parce que je pense que, vous allez peut-être être à même de le savoir dans vos ateliers quand vous allez rencontrer certains intervenants, certains fournisseurs, fabricants, ou en tout cas, de cette technologie-là. Donc moi, je pense que ça peut être réaliste de penser qu'il peut y en avoir dans plusieurs lieux au Québec.

2090 Encore une fois, c'est une question d'opportunité, de volume, de coût, et cætera. Mais pour les plus gros lieux, des fois, où il y a un volume intéressant, ça pourrait peut-être justement réduire la quantité de matières et prolonger la durée de vie des lieux d'enfouissement, là.

2095 Ce qu'il faut comprendre aussi, on a beaucoup parlé, là, de dire qu'on a des besoins d'enfouissement, là, puis que... on a de la misère peut-être à cibler exactement le chiffre précis à

2100 deux chiffres après le point, là, mettons, c'est quoi va être la quantité, le besoin. Mais il faut comprendre qu'à la limite, même si on a autorisé une installation puis qu'elle n'est pas entièrement comblée, bien on va pouvoir, à la limite, complètement mettre fin à l'opération, puis le terrain ne sera pas utilisé pour l'enfouissement. Ou si on veut poursuivre, bien ce même lieu là va avoir une durée de vie résiduelle beaucoup plus importante, donc on n'aura pas besoin d'en ouvrir d'autres. C'est un peu la philosophie qu'on a aussi au ministère.

2105 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Je vous dirais que c'est un peu ça, ce genre de considérations là qu'on voudrait voir dans vos... quand on parle de scénarios, qu'est-ce qui pourrait arriver d'ici 20 ans, c'est ce genre d'éléments là. Puis on comprend que c'est un -- en anglais, on appelle ça *educated guess*. On fait une supposition, on fait une hypothèse, mais c'est une base de discussion, là. On s'entend qu'il n'y a personne qui va... dans 20 ans, on ne se réunira pas pour regarder nos prévisions puis rire, là, mais...

2115 C'est ce genre de choses là qu'on voudrait voir dans la... d'ici à 2041, qu'est-ce que, selon votre connaissance, parce que, en fait, le Ministère, vous êtes l'autorité qui a le plus de connaissances, à notre sens, là, par rapport à ça, alors... Voir qu'est-ce que ça pourrait avoir comme impacts, qu'est-ce que ça pourrait avoir d'ici à 2041, qu'est-ce que ça pourrait... comment ça pourrait réduire la quantité de matières enfouies. Alors, je vous dirais, là, ce n'est pas une question, mais c'est de l'inclure dans votre... quand on parle de la ligne du temps puis les différentes mesures, bien ça, ça en fait partie. Je vous remercie.

2120 **LE PRÉSIDENT :**

2125 Alors merci, monsieur Renaud. Peut-être, il est 16 h 25, j'aurais deux, trois questions très très pointues qui demandent des réponses assez succinctes. Peut-être j'en profiterais pour les poser. Madame Langlois-Blouin, quel est le devenir des écocentres au Québec?

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

2130 Ce qui est visé au niveau des écocentres, c'est d'optimiser le réseau actuellement en place, ajouter des écocentres où il y a un besoin et, également, favoriser l'accessibilité et les meilleures

pratiques pour ces écocentres-là, à la fois pour les matières des citoyens, mais également, potentiellement pour les matières des entreprises, parce qu'il y a certains écocentres qui acceptent les matières des entreprises.

2135 Justement, on a lancé un programme tout récemment, là, au niveau de l'optimisation du  
réseau d'écocentres québécois, un programme de 14.3 millions, qui vise, comme je le mentionnais,  
à élargir la desserte, donc l'offre d'écocentres sur le territoire québécois, améliorer l'accessibilité et  
les meilleures pratiques, notamment au niveau du bois. C'est peut-être l'exemple que je pourrais  
vous donner, où on souhaite favoriser, par exemple, le réemploi de portes, de cadres de fenêtre qui  
2140 serait possible. On le voit, il y a de plus en plus d'initiatives dans ce sens-là. Mais aussi favoriser un  
meilleur tri à la source du bois pour que la qualité... le bois de qualité puisse être destiné au marché  
du recyclage notamment, plutôt que tout soit envoyé en valorisation énergétique.

**LE PRÉSIDENT :**

2145 Merci. Quand vous dites « élargir la desserte » et en même temps, vous dites « nous avons  
l'intention d'ajouter des écocentres », combien?

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

2150 En fait, je n'ai pas les modalités du programme en tête. C'est surtout dans des régions où il  
n'y en a pas, donc pas nécessairement d'en ajouter partout. L'accessibilité, c'est au niveau, par  
exemple, des heures d'ouverture, des clientèles admissibles. On parle des citoyens, mais on pourrait  
desservir aussi des entreprises, des entrepreneurs, par exemple.

2155 Élargir aussi les services offerts. J'ai l'exemple, on parlait de réemploi, donc de magasins  
de réemploi. Offrir aux citoyens la possibilité de venir porter des items en bon état que d'autres  
pourraient vouloir réutiliser dans leurs rénovations, par exemple. Ou même des services pour louer  
des équipements. On le sait, des fois, on n'a pas tous des remorques, là, mais ça peut être  
2160 intéressant aussi d'offrir des services comme ça. Ça l'évite aussi en amont aux gens d'acheter des  
équipements, mais on offre plutôt un service de location. Donc c'est de choses comme ça qui  
pourraient être couvertes par le volet accessibilité.

**LE PRÉSIDENT :**

2165

Les écocentres sont normalement des écocentres de quartier, où sont interdits des personnes qui voudraient déposer des matières recyclables, mais qui proviennent de d'autres quartiers. Est-ce que c'est une politique, est-ce que c'est un règlement? Pourquoi avoir assis une procédure comme celle-ci?

2170

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

2175

Sans vouloir vous contredire, là, c'est beaucoup ça dépend de qui est propriétaire de l'écocentre et c'est quoi les ententes. Donc on parlait de planification régionale et de services régionaux. Donc ça peut varier. Ça peut être une ville. Donc on doit être résidant d'une ville pour avoir accès à l'écocentre. Ça peut aussi être des services regroupés soit sous une municipalité régionale de comté ou une régie, où là, on a plusieurs options.

2180

J'ai l'exemple en tête, parce que je suis à Québec, la Ville de Québec a des ententes aussi avec certaines villes limitrophes. Donc ça dépend, et c'est vraiment en lien avec la planification puis l'offre de service à un niveau régional par les organismes municipaux.

**LE PRÉSIDENT :**

2185

Est-ce que vous y avez déjà réfléchi? Parce que, en fait, je suis resté à peu près 25 ans dans le quartier Côte-des-Neiges, il y avait un écocentre, et systématiquement, à chaque fois que j'y allais, on me demandait mon permis de conduire pour s'assurer que je restais dans le quartier. Donc quelqu'un d'autre qui viendrait pour se débarrasser du matériel éventuellement recyclable n'y avait pas le droit et on lui indiquait qu'il fallait aller à un autre écocentre qui est peut-être à 20 kilomètres de là où il était, et vous pouvez imaginer l'impact que ça peut avoir.

2190

Est-ce que ces éléments-là de découragement de certains citoyens, qui sont bien prêts, disposés à agir correctement, qu'il y ait des démarches comme celles-ci qui, finalement, finissent par le décourager et faire en sorte d'augmenter l'élimination des matières résiduelles?

2195

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Pour le cas précis des écocentres, ça, c'est des modalités que les municipalités peuvent choisir. On n'a pas de levier nécessairement...

2200

**LE PRÉSIDENT :**

Non, ça, j'ai compris ça.

2205

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2210

J'ai compris ça. Mais est-ce que vous pensez que RECYC-QUÉBEC peut revoir sa gouvernance en matière des écocentres? Ou de la gouvernance. Pas sa gouvernance, mais la gouvernance en matière d'écocentres.

2215

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Bien j'entends votre question, puis de manière plus large, je pense que le rôle de RECYC-QUÉBEC pourrait être bonifié. On parle beaucoup de responsabilité élargie des producteurs, je vous disais, là, il y a des programmes en place, on en a bientôt six, là. Là, on avait parlé des électroménagers qui s'ajoutaient notamment. On parle de collecte sélective, de consigne. C'est des matières qui peuvent être récupérées notamment dans les écocentres municipaux. Donc oui, les écocentres municipaux, ils ont un rôle stratégique parce que ça permet de faire un seul point pour les citoyens, donc faciliter l'accès, c'est intéressant.

2220

2225

Mais nous, on voit aussi notre rôle évoluer avec l'avenue de d'autres programmes de responsabilité élargie des producteurs, parce qu'on pense qu'il y a un effet de levier à avoir pour communiquer. Parce que le citoyen, c'est le même citoyen qui peut entendre parler de différents programmes. Mais lui, dans les études comportementales qu'on a faites, souvent, le citoyen va

2230 vouloir que le message soit simple, clair, savoir trouver l'information à un endroit, puis va aussi vouloir faire un arrêt pour toutes ses matières.

2235 Donc notamment une réalisation qui a été faite par RECYC-QUÉBEC, c'est l'application mobile *Ça va où?*, où l'ensemble des informations des collectes municipales, des écocentres, des points de dépôt des programmes de responsabilité élargie sont intégrées. Ce qui fait qu'un citoyen ou un consommateur, ou peu importe, peut faire une recherche par produit, être géolocalisé aussi, donc en indiquant sa municipalité ou avec la géolocalisation sur un appareil intelligent, par exemple, et savoir c'est où le point de dépôt pour cette matière-là le plus proche, ou quoi faire avec cette matière-là de façon optimale.

2240 Donc je pense que oui, notre rôle devrait évoluer pour amener une cohérence dans les actions et des effets de levier beaucoup plus grands, là, pour informer le citoyen, mais aussi lui rendre la vie la plus simple possible. Et je ne le dis pas en dénigrant, là, mais on a tous... Je ne pense pas que c'est réaliste de penser que les gens vont prendre leur auto pour aller porter les matières à différents endroits, donc il faut travailler sur des services intégrés, à la fois pour les citoyens et les entreprises, qui sont les plus optimaux possibles, là, pour assurer la participation, donc avoir un effet direct sur la réduction des quantités éliminées.

**LE PRÉSIDENT :**

2250 Une autre question pointue : vous avez utilisé une quasi-métaphore, non moins réelle, de prendre une photographie d'un réfrigérateur pour sensibiliser les citoyens à moins consommer. Mais de façon plus large, est-ce que vous avez une stratégie qui vise justement la diminution de la, entre guillemets, la surconsommation ou la consommation ostentatoire?

2255 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

2260 Oui, ça fait partie des champs de travail de RECYC-QUÉBEC, comme je le mentionnais, au niveau des produits de... au niveau des plastiques et des produits à usage unique, on travaille beaucoup sur la réduction et le virage vers les produits réutilisables. L'exemple que vous parlez du frigo, je pense, c'est quand je parlais de réduction du gaspillage alimentaire, où on est partenaire d'une campagne qui s'appelle *J'aime manger, pas gaspiller*, qui est... C'est une campagne pancanadienne, en français, en anglais, où il y a une dizaine de partenaires, dont RECYC-QUÉBEC,

qui fait de la sensibilisation au niveau des consommateurs sur comme bien préserver nos aliments, comment les préparer, les conserver puis comment les utiliser.

2265

Donc, on le fait pour les matières organiques ou les aliments. On le fait aussi pour certains produits de plastique, de produits à usage unique. Puis l'autre filière sur laquelle on travaille aussi, c'est prolonger la durée de vie des produits, donc toute la notion de réparation. Je pense que je l'ai mentionné, là, des travaux qu'on a faits avec Protégez-Vous à cet égard-là. Mais souvent, on va utiliser des appareils ou des produits d'une certaine façon qui va faire que le produit va devenir brisé ou on ne l'entretient peut-être pas de façon adéquate. Donc c'est un exemple, c'est un champ sur lequel on travaille.

2270

Puis j'ai l'exemple des pneus aussi, parce que RECYC-QUÉBEC est responsable de gérer le programme des pneus hors d'usage au Québec. Donc c'est nous, vraiment, qui sommes responsables, là, de prendre des ententes pour la collecte, mais aussi pour le traitement des pneus, donc leur recyclage, la valorisation, mais aussi le réemploi et le remoulage.

2275

Et on a fait faire des tests pour comparer les pneus remoulés avec les pneus neufs. Puis dans nos stratégies, là, on souhaite communiquer davantage aux gens que les pneus remoulés sont aussi sécuritaires que les pneus neufs, et dans les tests d'appréciation, même certains les préfèrent à l'utilisation que les pneus neufs. Donc oui, il faut travailler sur la réduction de la consommation puis la prolongation de la durée de vie des produits.

2280

2285

**LE PRÉSIDENT :**

Donc si je comprends bien, vous avez... vous êtes en train de développer, ou vous avez déjà une stratégie qui vise la diminution de la surconsommation?

2290

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Ce n'est pas une stratégie particulière, on le fait dans...

2295

**LE PRÉSIDENT :**

Vous avez des actions?

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Oui.

2300

**LE PRÉSIDENT :**

Vous avez juste des actions?

2305

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Des actions sur plusieurs éléments. La plupart sont dans le plan d'action 2019-2024. Et certaines actions aussi sont mises en place par RECYC-QUÉBEC qui sont... par exemple, qui découlent de notre plan stratégique ou de notre volonté aussi d'accentuer, nous, au niveau de la réduction à la source, du réemploi, ça fait partie de nos priorités. Puis tout le changement, comme je le mentionnais, là, de passer de l'économie linéaire de : on extrait les ressources, on les utilise et on les jette, à une économie circulaire, où -- puis là, si vous me permettez, je vais juste le dire -- le recyclage et la valorisation sont les dernières options dans l'économie circulaire. Donc il y a beaucoup de stratégies en amont sur lesquelles il faut axer de plus en plus nos interventions.

2310

2315

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. — Monsieur Trudel, qu'est-ce qui en est du projet de loi sur l'obsolescence programmée?

2320

**M. CLAUDE TRUDEL :**

Encore une fois, je vais référer la question à mon directeur, Martin Létourneau, qui a peut-être l'information là-dessus. Je lui cède la parole.

2325

**M. MARTIN LÉTOURNEAU :**

Merci beaucoup, Claude. Ce n'est pas un projet de loi qui est mené dans notre direction. On n'a pas les personnes qui s'en occupent avec vous. Je sais que c'est une réflexion présentement qui se fait au niveau gouvernemental. Je ne suis même pas sûr que c'est sous la responsabilité du

2330



ministère de l'Environnement, je crois que c'est un projet de loi qui est sous la réflexion de l'OPC et du ministère de la Justice, je crois. Mais là, je ne veux pas vous induire en erreur. On pourrait peut-être vérifier.

2335 Mais l'autre élément qui est quand même important à considérer, c'est que, t'sais, on peut vous dire les réflexions, est-ce que ça peut cheminer, mais on ne peut jamais présumer de la décision, évidemment, de l'Assemblée nationale s'ils vont évidemment vouloir le considérer, l'adopter, l'étudier ou, peu importe. Mais on va vérifier, on va vous revenir c'est rendu où ce projet de loi là.

2340

**LE PRÉSIDENT :**

2345 Merci. — Monsieur Trudel une dernière question, et nous allons clore la séance après. Votre collègue, monsieur Létourneau, a fait référence tout à l'heure dans sa réponse à ma collègue, madame Forget, du fait que vous réfléchissiez sur les avantages, les inconvénients reliés à des grands lieux d'enfouissement techniques par rapport à des petits lieux. Elle est rendue où, votre réflexion là-dessus au ministère?

**M. CLAUDE TRUDEL :**

2350

2355 Ce que je vous dirais, c'est on a eu un peu, si je fais un parallèle avec un peu nos prédictions sur les quantités de matières résiduelles qu'on a à éliminer dans le futur, je vous dirais qu'on a eu un peu la même problématique lorsqu'on est passé de l'ancien *Règlement sur les déchets solides*, qui s'appelait son nom, versus le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles*, où là on a instauré vraiment un nouveau cadre, lieu étanche, et cætera, beaucoup resserré les exigences.

2360 À cette époque-là, si je ne me trompe, on était autour de 76 lieux d'enfouissement sanitaires en exploitation au Québec; autour de 93 dépôts de matériaux secs, et 400 dépôts en tranchée, et cætera. Ça nous a été difficile, à un moment donné, parce qu'on voulait avoir des exigences très particulières par rapport à la sécurité de l'environnement et des personnes, donc on a instauré... puis on a été très critiqué sur les exigences qu'on a mises, là, mais on les a maintenues, puis on avait de la misère à dire quelle serait la situation après.

2365 Je vais vous donner un exemple, on avait proposé, puis on voulait que 85 % des déchets  
qui étaient éliminés le soient dans des lieux où il y a un captage de gaz. Mais finalement, c'est correct,  
ça donne ça. Mais par contre, si vous m'aviez demandé combien qu'on penserait qu'il y aurait de  
lieux d'enfouissement techniques par la suite, on a dit, on en avait... on espérait réduire le nombre  
de moitié, c'est à peu près ça. On est passé de 78, ça donne comme ça, 38, à peu près autour, mais  
2370 par contre, on ne s'attendait pas à ce qu'il y ait autant de petits lieux comme ça.

Mais c'est sûr que je vous dirais, je vais donner l'exemple, à Chibougamau, là, c'est difficile  
de faire des regroupements avec d'autres populations avoisinantes, là, donc ce n'est pas évident.

2375 Il y a certaines MRC qui ont déjà regardé des projets, plusieurs MRC, c'est un avantage  
indéniable. Je prends l'exemple de Matane où on a eu un projet à cet endroit-là où il y avait quatre  
MRC au départ qui se regroupaient, puis finalement, à cause de mésententes municipales, le projet  
n'a pas eu lieu et n'est devenu qu'un lieu à usage pour la ville de Matane, la MRC de Matane  
seulement. Il y avait quatre MRC dans le regroupement.

2380 Donc c'est clair qu'on n'a pas une réflexion précise, sauf qu'on s'aperçoit que... Puis avec  
les exigences qu'on a de suivi, de traitement des eaux, et cætera, même si les exploitants le font,  
bien pour des plus petits lieux, c'est plus difficile, ça fait que... Mais on n'a pas, comme je disais, on  
n'a pas une réflexion précise, mais c'est clair, puis je l'ai fait aussi dans ma présentation, avec un  
2385 certain volume de déchets, on peut faire des fois quelque chose de mieux, puis c'est un peu ce que  
monsieur Létourneau aussi disait tout à l'heure.

Je vais vous donner encore une fois un autre exemple. Nos prémisses un petit peu, là,  
sur -- encore j'utilise souvent les biogaz, parce que j'ai développé beaucoup ce volet-là dans le  
2390 Règlement, là, mais on se disait : un lieu qui a 50 000 tonnes, c'est notre seuil pour le captage actif  
et brûlage minimal et, en espérant, valorisation, et le lieu est à une durée de vie autour d'une  
vingtaine d'années. Puis à l'époque, quand on a élaboré le règlement, on se disait, on se faisait dire  
que ça prenait au moins 1 million de tonnes de déchets en place pour être capable de faire quelque  
chose avec, valoriser les biogaz.

2395 Donc l'équation était quand même assez simple : un lieu qui reçoit 50 000 tonnes de  
déchets par année, 20 ans, ça donne ça, un million de tonnes. Ça fait que c'est pour ça qu'on a établi

notre seuil à ce niveau-là. On pensait qu'il y en aurait plus que ça, mais on visait 85 % des déchets éliminés avec un captage de gaz et c'est ça qu'on a. La réalité, c'est ça.

2400

Mais comme je dis, on a encore trop de petits, mais qui ont de la difficulté, plus de difficultés financières à respecter les exigences. Mais on n'a pas de portrait, on n'a pas... mais on aimerait quand même encore mieux avoir un moins grand nombre d'installations de cette nature-là au Québec, si c'est possible de faire des regroupements. Mais souvent, c'est des contraintes de distance aussi.

2405

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Renaud.

2410

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Je vais juste poursuivre, monsieur Trudel, parce que vous avez parlé de Matane, puis je trouve que c'est un exemple... Parce qu'il y a une requête qui a été déposée, là, il y a un avis de projet qui a été déposé par la MRC Matapédia-Mitis, là, qui... pour faire un nouveau lieu d'enfouissement technique, parce qu'actuellement, ils sont obligés d'envoyer leurs déchets à Rivière-du-Loup, si je ne me trompe pas, là, puis ça pourrait aller jusqu'à Témiscouata, là, si Rivière-du-Loup ne pouvait plus les accepter.

2415

Il n'y a pas un problème d'inefficacité économique, là, sur lequel, logiquement, on s'attendrait que le Ministère intervienne pour s'assurer qu'il y a une utilisation optimale des ressources? J'ai l'impression que parce que ce n'est pas... il se fait des choses pas logiques, puis que le Ministère, finalement, il dit : Bien, c'est correct.

2420

Mais à la fin, c'est les coûts pour le public, là, c'est de l'argent public, peu importe qu'ils viennent d'une MRC ou d'une autre. Est-ce que le rôle du Ministère ne serait pas d'intervenir dans ces situations-là?

2425

**M. CLAUDE TRUDEL :**

2430

Je vous dirais, je me rappelle, je me ramène à l'époque de... je reprends encore l'exemple de Matane où pour nous, c'était un projet intéressant. On tournait autour de 40 000 tonnes de déchets par année. La population trouvait que c'était un méga site d'enfouissement. Pour avoir connu, connaître le lieu d'enfouissement de Lachenaie où on reçoit plus d'un million de tonnes de déchets par année, c'était loin d'être un méga site.

2435

Mais il y a encore une question de perception des gens à ce niveau-là, peut-être plus en région, des fois, éloignées où on n'a pas conscience qu'il y a vraiment des plus gros lieux au Québec. Et c'est sûr qu'il y a eu un processus d'audience publique, et cætera. Il y a eu un rapport qui a été transmis. On a fait certaines recommandations au ministre. Je suis d'avis que gouvernement aurait pu décider quand même d'autoriser le projet malgré la grogne qui s'est faite au niveau municipal.

2440

Mais à un moment donné, c'est dans le partage des responsabilités. Ça devient -- je ne le cacherai pas -- ça devient des fois des enjeux aussi politiques, là, au niveau d'application, qu'est-ce qui se passe dans tel secteur, et cætera, puis d'un peu outrepasser les responsabilités municipales. Parce qu'on le rappelle, encore une fois, la gestion des matières résiduelles, au départ, est une gestion municipale, et c'est sûr qu'on a déjà inscrit à quelque part un objectif de régionalisation.

2445

Mais comme je l'ai expliqué tantôt, oui pour décider de la planification, mais pour les équipements à mettre en place, je pense que le Ministère est favorable au regroupement. Mais je reviens encore sur la question qui a été posée, là. C'est sûr qu'on aurait intervenir puis le faire, puis autoriser quand même le projet, mais ça ne s'est pas fait.

2450

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

2455

Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

2460

Madame Forget, avant de clore la séance, est-ce que vous voulez intervenir une dernière fois?

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

2465 Oui, en fait, j'avais juste une petite question pour monsieur Trudel. C'est quoi la taille... Parce  
que je comprends que, dans le fond, qu'il y ait moins de sites, c'est plus facile, dans le fond, à  
encadrer, puis il y a aussi l'enjeu du coût de la gestion environnementale et sociale de chaque site,  
là. Mais est-ce qu'il y a comme un seuil ou c'est juste une règle, là, une règle d'or qu'en bas de tant  
de tonnes, c'est vraiment un petit site, puis ça, ce n'est pas souhaitable, disons, puis au-dessus de  
2470 tel seuil, ça va? T'sais, c'est petit, mais ça... Est-ce que c'est un seuil d'ordre environnemental ou  
aussi un seuil économique, là? Mais est-ce que dans le milieu des experts, il y a une idée d'un seuil  
de ce type-là?

**M. CLAUDE TRUDEL :**

2475 Je suis obligée de vous répondre que, encore une fois, ça revient un choix. Puis le petit lieu  
au Québec, là, je pense que c'est celui de Chibougamau qui reçoit à peu près 6 000, 7 000 tonnes  
de déchets par année, là. Tant et aussi longtemps que ce lieu-là respecte toutes les exigences au  
niveau de l'environnement, ça va être correct pour nous, là. Mais on va s'assurer de faire le suivi.

2480 Mais on comprend que c'est une charge très importante pour le milieu là-bas, d'avoir -- puis  
je pense que j'ai énuméré des coûts, là -- autour de 135 \$ la tonne minimale. C'est un coût que je  
me souviens donc peut-être qu'il faisait partie de l'étude d'impact à l'époque, là. Je ne sais même  
pas si ce coût-là a probablement dû augmenter depuis ce temps-là, depuis l'ouverture du lieu.

2485 Mais c'est ça aussi que... On n'a pas... il n'y a pas un chiffre, mais moi, dans notre esprit à  
l'époque, puis ce qu'on se faisait dire aussi en voyant les différents projets qui étaient présentés,  
quand on arrive autour d'un 50 000 tonnes, ça commence à être plus intéressant, avec un coût plus  
abordable. Vous allez me dire : Ah, bien si le coût est plus abordable -- c'est ce qu'on se fait dire  
2490 aussi par les citoyens -- Si le coût est trop abordable pour l'enfouissement, ça ne favorisera pas la  
valorisation des matières résiduelles. Il y a comme un compromis à faire entre ces deux-là, là.

2495 Mais à un moment donné, c'est un besoin... moi, je pense que c'est un service essentiel,  
question d'hygiène publique aussi de ramasser les déchets puis de les éliminer, là, pour ceux qu'on  
ne peut pas valoriser malheureusement. Mais c'est ça. Ça fait qu'il y a...

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

2500 Assez gros pour qu'économiquement, puis l'encadrement ne soit pas assez coûteux, là, dans le fond, que ça n'affecte pas trop, mais peut-être qu'il y a trop grand aussi à un moment donné en termes d'économie d'échelle.

**M. CLAUDE TRUDEL :**

2505 Oui, bien c'est ça.

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

2510 Pour reprendre l'argumentaire de ceux qui pensent qu'on ne favorisera pas l'économie circulaire, parce que la rentabilité potentielle -- ce n'est pas toujours le cas -- serait plus grande, parce que là, on peut répartir les coûts de base fixes sur un gros volume.

**M. CLAUDE TRUDEL :**

2515 Mais je vous dirais, c'est un peu à ça que sert la redevance aussi, augmenter artificiellement un peu le coût d'élimination quand on s'aperçoit que c'est vraiment trop bas pour encourager les efforts de valorisation.

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

2520 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2525 Alors merci à toutes les personnes-ressources présentes cet après-midi. Ceci met un terme à la septième de la première partie de l'audience publique. Nous reprendrons les travaux à 19 h ce soir. Merci et bon appétit.

2530

---

**SÉANCE AJOURNÉE AU 25 MARS 2021, À 19 h**

---

2535

Je soussignée, AURÉLIE PATIN, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

2540

ET J'AI SIGNÉ :



2545

---

Aurélie Patin, s.o.